

BUCKINGHAM

1906

par

Pierre Louis Lapointe

BUCKINGHAM

1906

par

Pierre Louis Lapointe

Publications de la Société historique
de l'ouest du Québec

Asticou, Cahiers n° 1 - 8 25¢ chacun

Asticou, Cahiers n° 9 50¢

Asticou, Cahier n° 10 - 11 \$1.50
«La presse québécoise et hulloise
d'expression française.»

Edgar Boutet, **85 ans de théâtre**
à Hull, \$1.50

Edgar Boutet, **Le bon vieux temps**
à Hull, Tome I, Les Éditions Gauvin,
1971, 165 p., \$2.75

En préparation:
Edgar Boutet, **Le bon vieux temps**
à Hull, Tome II.

Administrateur de la revue:

M. Rolland Fuoco
39, rue St-Cyr
Hull (Québec)
Tél.: 771-4796

Rédacteur en chef:

M. Pierre-Louis Lapointe
3, rue Mgr Forbes
Pte-Gatineau (Québec)
Tél.: 771-4795

Droits réservés par la **Société his-
torique de l'ouest du Québec**
Dépôt légal, 4e trimestre 1973
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Photographies:
Archives publiques du Canada
Patrick Ryan, Buckingham
Compagnie James MacLaren

Dédicace

Note de la Rédaction

Il est évident que cette étude sera vue par plusieurs comme une attaque à l'endroit de certains intérêts. Ce n'est pas là notre intention. Nous tentons de représenter, à la lumière des journaux de l'époque, le point de vue de ceux que l'histoire a trop souvent oublié.

On nous apprend à honorer la mémoire de capitaines d'industrie qui ont fait fortune au Québec, mais on néglige les ouvriers qui édifièrent de leurs bras ces vastes empires industriels.

C'est le travail de l'ouvrier qui a permis à l'entrepreneur de vivre dans le luxe et de se payer un raffinement culturel qui n'est que rarement à la portée du travailleur.

Le tableau que nous présentons ici veut faire contrepois aux études du genre biographique et généalogique. Ces descriptions se font pittoresques et romantiques en passant sous silence la réalité brutale et quotidienne, dont la rumeur ne parvient pas jusqu'à l'univers douillet d'une élite choyée.

Préface

«Lettre d'un gréviste de Buckingham» (extrait).

«... les pauvres ouvriers de Buckingham... tenus dans un esclavage digne des temps barbares...»

Nos pauvres ouvriers se sont rendus lundi, le 6 octobre courant, en se tenant sur la propriété publique, auprès de l'endroit de la Rivière Le Lièvre où des hommes (SCABS) faisaient la descente des billots des McLaren, ledit endroit étant connu sous le nom de Landing près des chutes, et ils n'avaient certainement aucune intention de faire la guerre pas plus qu'ils ne s'attendaient à être tués et assassinés d'une manière aussi horrible et avec autant de férocité, et leur but était de parlementer et faire comprendre à ces hommes (SCABS) de laisser l'ouvrage... avant qu'il ne fut fait aucune violence de la part des grévistes, qui ne s'attendaient certainement pas à une telle brutalité de la part des millionnaires et leurs complices salariés; aussi, après leur première surprise et à la vue de ces brutes à face humaine qui venaient de verser le sang généreux de leurs frères, les grévistes devinrent-ils furieux et montant à l'assaut du talus qui longe la rivière et où se tenaient les bandits armés, mirent en fuite avec des pierres cette bande de lâches assassins qui se sauvèrent dans toutes les directions, après avoir perpétré le crime infâme qu'ils avaient médité et préparé depuis longtemps, car toutes les balles tirées par la bande des McLaren ont été dirigées sur le pauvre Bélanger qui a servi de cible à ces criminels.

Les grévistes... ont eu cependant la noblesse et la générosité de laisser la vie sauve à plusieurs de ces bandits alors qu'il leur était bien facile de les détruire...»

Le Temps, mercredi 24 octobre 1906, p. 2.

La Grève de Buckingham

A) LE LIEU DU DRAME: BUCKINGHAM, P.Q.

Buckingham est une petite ville accrochée au Bouclier canadien, à quelques milles de l'endroit où la Rivière Lièvre se jette dans la Rivière des Outaouais. Elle est reliée à la route 8 par un tronçon de la route 309 (35). Une voie ferrée secondaire relie Buckingham à Masson. Seuls les convois de marchandise circulent encore sur cette voie du Pacifique canadien¹.

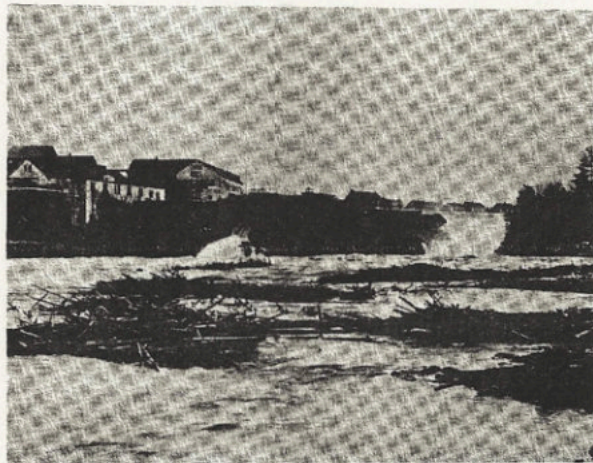
En 1906, cette ville avait relativement plus d'importance qu'aujourd'hui. C'était le terminus de la navigation à vapeur sur la Lièvre. Cette rivière était aménagée pour la navigation fluviale sur une distance approximative de 22 milles. Les bateaux à vapeur pouvaient se rendre jusqu'aux pieds du High Falls, en empruntant, à la hauteur de Poupore, une écluse d'une largeur de 32 pieds sur une longueur de 150 pieds. Elle avait une profondeur de 8 pieds².

La ville de Buckingham, avec ses 4,000 âmes, était alors un important centre industriel. En plus des deux moulins et dépendances de la Compagnie MacLaren, il y avait plusieurs petites scieries ainsi qu'une «chemical» (ERCO) en pleine expansion. Tandis que la région environnante voyait s'élever plusieurs usines de transformation de graphite (Graphite City, sur les rives du lac Donaldson), la production de feldspath devenait de plus en plus importante. L'industrie minière, si florissante à l'époque des phosphates (1880-1890), semblait en voie de rétablissement³.



Carte n° 1:
Buckingham et la région de l'Outaouais,
aujourd'hui. Echelle: 1 : 250,000.

¹ Se référer à la carte n° 1.
² Canada, Sessional Papers, 1899 (No. 9) p. 64.
³ Pour une description très intéressante de la ville de Buckingham vers 1894, se référer au Toronto Saturday Globe du vendredi 17 novembre 1894. A peu de chose près, c'est la même ville qui sera témoin des événements tragiques d'octobre 1906.



Les usines de la compagnie MacLaren, à Buckingham, avant 1901, vues d'en aval de Dufferin Falls.

En 1901 la Compagnie MacLaren faisait des acquisitions qui allaient lui permettre de concrétiser son emprise sur la Basse-Lièvre. Profitant de la demande grandissante pour la pâte qui entre dans la fabrication du papier, les MacLaren entreprenaient la construction d'une usine dont les broyeurs, actionnés par des turbines hydrauliques, réduisaient en pâte les bois tendres⁶. Cette usine avait un potentiel de 60 tonnes par jour⁷. Au cours de l'année 1901, la compagnie se portait acquéreur des concessions forestières et de la scierie de sa rivale d'en face, la compagnie Ross⁸.

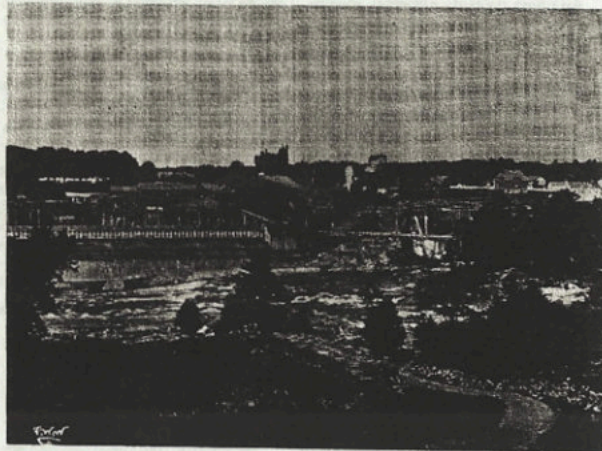
Pour consolider ses positions et pour avoir un monopole sur la Basse-Lièvre, la MacLaren obtenait de la Province de Québec la propriété entière et absolue des deux rives du High Falls et des deux rives de la Lièvre, de Buckingham jusqu'à la Rivière des Outaouais. Le Québec leur laissait à bon compte le potentiel hydraulique des chutes et rapides, des rives jusqu'aux hautes eaux ainsi que le lit de la rivière. La Compagnie MacLaren ne déboursa que \$7,500.00 pour les High Falls et \$5,500.00 environ pour la région qui s'étend de Buckingham à la Rivière des Outaouais⁹. Le seul endroit de la rivière qui échappait à l'emprise des MacLaren et qui avait une certaine importance, était la rive ouest des «Upper Falls», contrôlée par la Electric Reduction Company.

La Compagnie MacLaren avait établi sur des bases solides son monopole sur la Basse-Lièvre. Elle était prête à jouer dur contre quiconque tenterait de mettre fin à cet état de chose. Déjà, bien avant qu'elle n'ait atteint sa puissance de 1904, elle s'était opposée à la construction d'une usine de la Singer Manufacturing Company à un mille au sud de Buckingham, près des Rapides Rhéaume¹⁰. Mais, à l'aube du XX^e siècle, forte de ses 2600 milles carrés de concessions forestières et de son

Les mêmes usines, vues d'en amont. La fabrique de pulpe n'était pas encore construite.

contrôle absolu des glissoires et estacades desservant la Basse-Lièvre, elle se montre agressive et provocante envers tout ce qui pourrait entamer son monopole.

La Compagnie Shearer, Brown and Wills était la première victime de ce monopole. C'est en 1907 qu'elle achetait la scierie de W. H. Kelly, ennemi juré des MacLaren et ami des ouvriers au cours de la grève de 1906¹¹. Ce moulin était situé au nord du «Landing», sur les lots n^{os} 12A et 11B du cinquième rang de Buckingham. La compagnie apportait des améliorations à la scierie et demandait au Ministère des travaux publics l'autorisation de construire des estacades sur la rivière vis-à-vis les lots 12 et 13 du sixième rang de Buckingham¹². George Bothwell, propriétaire de bateaux à vapeur navigant sur la Lièvre, ainsi que la Electric Reduction Company s'opposaient à ce projet, supportant en cela la position de la MacLaren. Celle-ci ne tardait pas à organiser la lutte contre l'intrus. Elle commençait par se plaindre auprès du Ministère des travaux publics des inconvénients qu'amèneraient les projets de sa rivale. Des estacades à cet endroit nuiraient à la navigation et au flottage du bois, soutenait la MacLaren¹³. La MacLaren achetait les rives et le lit de la rivière donnant sur les lots 12 et 13 du rang VI de Buckingham¹⁴. En février 1908, la Compagnie Shearer, Brown and Wills faisait débiter la construction de ses estacades. La MacLaren obtenait alors du Juge Champagne, en Cour supérieure de Hull, une injonction interlocutoire, valable jusqu'au 16 mars 1908¹⁵. Ce n'était pas tout. Malgré un Ordre en conseil du Québec établissant des taux pour le bois devant utiliser le glissoire du High Falls, elle agissait de telle sorte que la compagnie rivale se voyait incapable de faire passer l'ensemble de ses quelques 55,000 billes avant la fin de la saison¹⁶. L'année suivante, un incident semblable allait faire perdre une importante somme à un nommé Forget de Rapide-de-l'original. Ses estacades s'étant rompues au cours d'une tempête, il se voyait obligé de vendre à grande perte les quelques 60,000 billes que capturaient les estacades de la MacLaren, aux High Falls¹⁷. La MacLaren profitait donc amplement de son monopole de fait.



Les usines de la MacLaren telles qu'elles apparaissent sur la rive ouest de Dufferin Falls à l'époque de la grève de 1906.

B) L'EMPIRE MACLAREN

L'expression n'est pas trop forte pour désigner cette création du génie de James MacLaren. Ses héritiers Albert et Alexander contrôlaient l'ensemble de l'industrie forestière sur la Basse-Lièvre⁴. C'était leur chasse-gardée. Plusieurs groupes avaient tentés de mettre fin à ce quasi-monopole, mais, sans succès.

Cet empire n'était pas très ancien. James MacLaren, riche bûcheron de la Gatineau, achetait la scierie d'Eaton en 1864⁵. Ce moulin occupait la rive ouest de la rivière, à Buckingham, près des Chutes Dufferin. Incorporée en 1865, l'entreprise progressait lentement, ayant à faire face à la concurrence de son voisin de la rive opposée. Ce n'était alors qu'une entreprise parmi d'autres.



⁴ Par cette expression, nous désignons la région en aval de Mont-Laurier.
⁵ James était le fils de David qui s'était établi à Torbolton (Ontario), venant de Glasgow. Il y demeura de 1825 à 1844. Il fait l'achât, en 1844, du moulin de William Fairbairn, situé à Wakefield. Le succès rencontré dans cette entreprise permit l'achat, 20 ans plus tard, du moulin Eaton, à Buckingham.
⁶ Se référer à la série de photos illustrant les principales étapes de la construction de cette usine. Il serait intéressant de découvrir la source des argents qui servaient à l'expansion rapide que connaissait la compagnie vers 1901.
⁷ 75th Anniversary Souvenir Program, Town of Buckingham, P.Q., Buckingham, Le Bulletin de Buckingham Inc., 1965, p. 33.
⁸ Buckingham Post, 25 juin 1965, p. 20.
⁹ Pour les lettres patentes constituant la Compagnie MacLaren seule propriétaire de ces droits et propriétés, veuillez-vous référer aux documents suivants du bureau d'enregistrement
a) 3 janvier 1902—Livre 95, folio 255.
b) 3 avril 1902—Livre 95, folio 254.
c) 24 avril 1903—Livre 100, folio 142.
d) 19 décembre 1904—Livre 108, folio 40.
¹⁰ Buckingham Post, 25 juin 1965, p. 8. Cela remonte à 1885.

¹¹ Lettre de George Bothwell à l'honorable William Pugsley, Ministre des travaux publics, Ottawa, 3 décembre 1907, APC, RG 11, Série IV, Parc Box #132480, document #311218.
¹² Lettre de Chrysler, Bethune et Larmont (avocats de Shearer, Brown and Wills Ltd.) au secrétaire du ministre des travaux publics, 7 février 1908, APC, RG 11, Série IV, Parc Box #132486, doc. #314104.
¹³ Lettre de Ayles et Duclos (avocats des MacLaren) à William Pugsley, Ministre des travaux publics, 12 février 1908, APC, RG 11, Série IV, Parc Box #132487, document #314514.
¹⁴ Rapport de R. de B. Corrivacu (ingénieur de district) à Eugène D. Lafleur (ingénieur-en-chef), 6 janvier 1911, Canada, Archives du Ministère des travaux publics, filière #1607-3 (Lièvre), p. 3.
¹⁵ Ayles and Duclos à M. Hunter (Député-ministre, M.T.P.), 22 février 1908, APC, RG 11, Série IV, Parc Box #132488, document #314877.
¹⁶ Gazette officielle du Québec, n^o 18, vol. XXXV, p. 874 (24 avril 1903).
¹⁷ Rapport préparé pour l'honorable F. D. Monk, Ministre des travaux publics, Ottawa, 22 août 1912, pp. 4-5. Canada, Archives du Ministère des travaux publics, filière #1607-3 (Lièvre-MacLaren).

Au cours de cette première décennie du XX^e siècle, le monopole de la Compagnie MacLaren se voyait décrit par tous ceux qui avaient à en souffrir. Les plaintes ne venaient pas seulement des compagnies rivales, mais surtout des habitants de la Basse-Lièvre. Une de ces requêtes, envoyée à Sire Wilfrid Laurier par les principaux citoyens de Val-des-bois, accusait la MacLaren d'avoir empêché de tout temps «l'ouverture des communications entre Buckingham et la partie supérieure de la Lièvre»¹⁸. Ces requérants ajoutaient qu'en 1906, «encore soutenu (sic) à notre grand regret par le député Mr. (sic) Bourassa au Fédéral, elle faisait échouer un projet de chemin de fer présenté par des hommes sérieux et qui réalisait toutes nos espérances»¹⁹. On s'attaquait à l'emprise de la MacLaren et on exigeait une intervention du Ministère des travaux publics. Le ministère se voyait donc dans l'obligation de commander des études, dont les recommandations allaient rester lettre morte.

Une première étude menée par un M. Brophy, ingénieur du Ministère des travaux publics pour la région de l'Outaouais, rejette la responsabilité sur le gouvernement du Québec, qui se doit de construire les installations qui briseraient le monopole de la MacLaren²⁰. Un rapport très bien documenté, préparé par l'ingénieur de district R. de B. Corriveau, recommande sans ambages une intervention énergique du Ministère des travaux publics²¹. Une étude de la **International Waterways Commission—Canadian Section**, conclut différemment en apportant des arguments de nature subjective. L'auteur s'attaque, sans ménagements aux colons qui prennent une terre «for the sole purpose of cutting the timber, without any bona fide intention of settling permanently upon the land» et défend avec ardeur les arguments mis de l'avant par la MacLaren, la Electric Reduction Company (ERCO) et le capitaine George Bothwell²². Notons, sans arrière-pensée, la concordance troublante qu'il y a entre la position adoptée par les anglophones, dans cette affaire.

Malgré tous les arguments favorables qui seront repris dans un rapport à l'honorable F. D. Monk au lendemain de la défaite des Libéraux, rien ne serait entrepris par les gouverne-

ments pour entamer le monopole de la MacLaren²³. C'est à croire qu'il y a eu influence indue!

Les effets d'un tel monopole se répercutaient tout le long de la Basse-Lièvre et influèrent sur le niveau de vie de l'ensemble de la population. La loi de l'offre et de la demande était faussée. L'étude de R. de B. Corriveau, couvrant la période 1907 à 1909 était très révélatrice à cet égard. Elle montrait que la soudaine montée des prix du bois de pâte en 1909 était de 90% supérieur sur la Rouge et que celui des traverses atteignait le double sur la Gatineau. Le rapport terminait par la remarque suivante:

... the district tapped by the railroad in the Upper Lièvre, shows, for 1909, the benefit of competition. In this section, while the influence of the MacLaren Co. is necessarily felt, there are no permanent barriers favouring one concern, as exists at High Falls, and near Buckingham²⁴.

Au profit normal rattaché à ce type d'entreprise, au début du siècle, il s'ajoutait donc un pourcentage qui reflétait la position exceptionnelle de la MacLaren sur la Basse-Lièvre. Les profits excessifs ainsi réalisés faisaient croître la richesse et la puissance ostentatoires du clan MacLaren.

Les MacLaren manifestaient ouvertement leur puissance et leur richesse. Leurs maisons, telles Pinehurst et Neralcam Hall, ressemblaient à de véritables châteaux et rappelaient, par leurs noms, l'auguste et fière Albion²⁵. Les membres du clan rivalisaient en mondanités. La famille faisait jouer son influence en politique municipale, provinciale et fédérale. Quoiqu'il s'avère très difficile de vérifier la nature et l'étendue de ses allégeances aux niveaux fédéral et provincial, l'influence que le clan exerçait au niveau municipal apparaît clairement au cours des événements qui allaient marquer le début du mois d'octobre 1906.

C) LE DÉFI SYNDICAL

Des syndicalistes étaient les premiers qui osaient s'attaquer directement à la puissance des MacLaren. Thomas Bélanger et ses amis lançaient à la face du clan un défi qui n'allait pas tarder à être relevé.

Ce défi était le premier d'une série. Il allait sembler-t-il, enhardir les opposants aux MacLaren. W. H. Kelly, en 1907, avec l'aide des syndiqués, réussissait à mettre un frein à l'influence du clan au sein de la municipalité. L'année suivante, la Compagnie Shearer, Brown and Willis s'attaquait aux fondements mêmes de la puissance MacLaren en essayant de se tailler une place sur la Lièvre. À la suite de l'échec de celle-ci, des groupes de citoyens de la Basse-Lièvre tentaient un ultime effort en demandant au Ministère des travaux publics d'intervenir et de briser le monopole du clan. C'était peine perdue.

C'est au cours du mois d'août 1906, que s'organisait la «Local Union No. 7 of the I.U.O.B. Building Labourers' International Protective Union of America»²⁶. L'organisateur de cette cellule, Thomas Bélanger, récemment arrivé de St-Jérôme, était choisi président par ses camarades de travail²⁷.

¹⁸ Hugh Poosler (conseiller), Isidore Sarasin (conseiller), J. G. Desrochers (curé) et Arthur Morison (conseiller), à Sire Wilfrid Laurier, Canada, Archives du Ministère des travaux publics, filière #1607-3, f. 72.

¹⁹ Idem.

²⁰ Eugène D. Lofleur (ingénieur-en-chef) à J. B. Hunter (député ministre), 19 novembre 1910, p. 1, Canada, Archives du Ministère des travaux publics, filière #1607-3.

²¹ Op. cit., Corriveau à Lofleur, 6 janvier 1911.

²² Louis Coste à Eugène D. Lofleur, 31 juillet 1911, Canada, Archives du Ministère des travaux publics, filière #1607-3.

²³ Op. cit., rapport préparé pour l'honorable F. D. Monk, Ministère des travaux publics, 22 août 1912.

²⁴ Op. cit., Corriveau à Lofleur, 6 janvier 1911, «Appendix C».

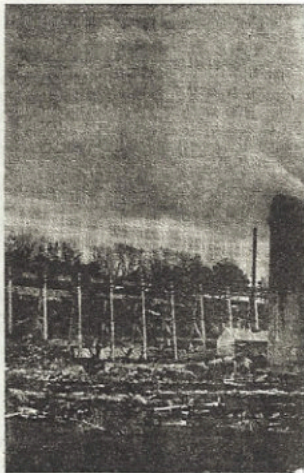
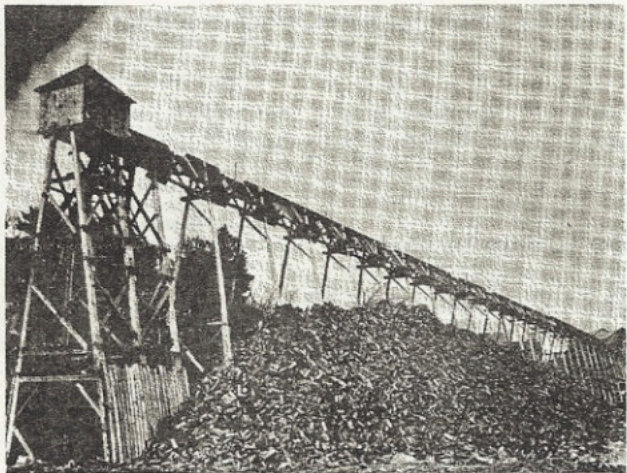
²⁵ Se référer aux photographies de «Pinehurst» et de «Neralcam Hall».

²⁶ «Correspondance relative à la grève de Buckingham» dans *Gazette du travail*, vol. VII, n° 7, (janvier 1907), pp. 852-853. Ce n'était donc pas une branche des Chevaliers du travail, tel que rapporté dans *Centenaire de la paroisse St-Grégoire de Nations de Buckingham* (écrit par «Le comité des fêtes du centenaire», Ottawa, Le Droit, 1940, pp. 23-24 et dans la série d'articles rédigés par Gilles Lemieux et publiés dans *Le Droit* du 4, 11 et 18 mai 1972.

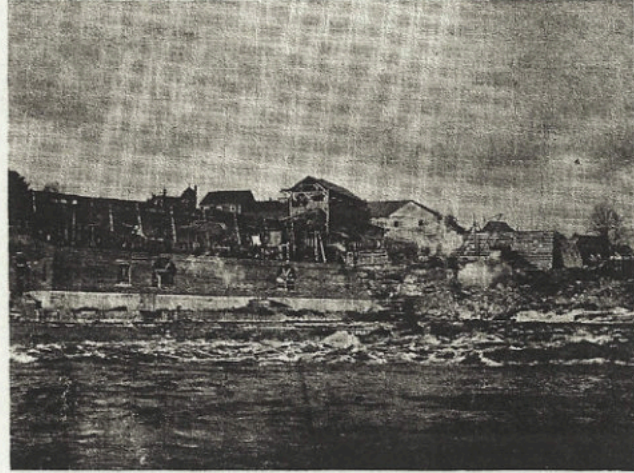
²⁷ *Centenaire de la paroisse St-Grégoire...*, p. 23.

Développements dans l'industrie forestière

Période	Remarque d'ordre général	Rive ouest	Rive est
1825 à 1850	Le commerce du bois est centré sur le «bois équarri», dont la demande subit une forte baisse après 1840.	Le capitaine Justus Smith construit une scierie à l'ouest de Dufferin Falls (1824). Baxter Bowman prend le contrôle de l'entreprise dès le début.	Levi Bigelow construit une scierie sur la rive est de Dufferin Falls (1826). Fermeture de la scierie (1849).
1850 à 1875	Vers 1851, le marché américain remplace le marché britannique. Demande accrue pour le «bois de sciage» sur lequel est maintenant centré le commerce du bois. 1870-1880: Déclin du marché américain.	Achat par George Eaton (1853). Achat par James MacLaren (1864).	Achat par Thompson et Co. de Québec: Reprise des activités (1853). Achat par McPherson Lemoyne (1867). Reconstruction et modernisation par Lemoyne, Gibb et Co.
1875 à 1900	Forte croissance de la demande pour la pulpe à l'orée du XX ^e siècle.	Première fabrique de pulpe construite aux «Upper Falls» (1886), Buckingham Pulp Co. Fermeture: 1891. Achat par l'ancêtre de l'ERCO.	Achat par John et Frank Ross de Québec (1880). Construction de la scierie Gronin et Racicot , au «Priest Creek» vers 1885: faillite. Réaménagement au nord du «Landing» par W. H. Kelly.
1900 à 1925	GRÈVE DE 1906.	Achat des propriétés Ross par les MacLaren. Construction d'une fabrique de pulpe à Dufferin Falls sur la rive ouest. La MacLaren obtient le contrôle absolu du «High Falls» (1901). La MacLaren obtient le contrôle absolu des deux rives de la Lièvre, de Buckingham à la Rivière des Outaouais (1901-1904).	Kelly vend à Shearer, Brown et Willis (1907). Tentative infructueuse de se tailler une place (1907-1909).
1925 à 1950	1929-1941: La «Grande Dépression». À Buckingham, les retombées sont faibles jusqu'en 1931. L'expansion de la MacLaren procure de l'emploi à la population.	Le Lac Polsson Blanc est converti en réservoir par la MacLaren (1928). Construction du barrage et de l'usine hydro-électrique du «High Falls», d'un barrage aux Rapides Rhéaumes et de l'usine hydro-électrique de Masson. Construction de la papeterie de Masson et accroissement de la production de pulpe à Buckingham. Acheminement à Masson par pipeline (1928-1931).	
1950 à 1973		1959: Construction du barrage et de l'usine hydro-électrique de Dufferin Falls. Construction d'une nouvelle fabrique de pulpe à Masson. Fermeture de celle de Buckingham. 1964: Achat de la Thurso Pulp and Paper et des concessions forestières de la Singer Manufacturing Co. par la MacLaren.	



Vue panoramique des usines de la compagnie MacLaren sur la rive ouest de Dufferin Falls, durant la construction de la fabrique de pulpe, en 1901.



Les négociations avec la compagnie n'étaient pas de tout repos. Le 14 août, Thomas Bélanger, Xavier Tremblay et E. Lafleur, représentants de l'union, se rendaient auprès du gérant de la compagnie et maire de la municipalité, M. John Vaillée, pour entamer des négociations²⁸. Quelques jours plus tard, l'union revenait à la charge et soumettait, au nom des ouvriers, les demandes suivantes:

- a) La reconnaissance de l'union.
- b) La réduction des heures de travail, de onze à dix par jour.
- c) Une augmentation de salaire de 2.5 cents l'heure. Les ouvriers ne recevaient alors que 12.5 cents l'heure²⁹.

L'union essayait un refus à chacune de ces rencontres. Les dirigeants de l'entreprise répliquaient déjà aux demandes syndicales en congédiant les principaux leaders syndicaux. Aux ouvriers membres de l'union, qui se présentaient tous en bloc pour

faire leurs représentations, M. Vaillée opposait un «Lockout», le 12 septembre 1906. Plus de 400 ouvriers étaient touchés par la fermeture des usines³⁰.

Malgré l'intransigeance de la MacLaren, les chefs ouvriers poursuivaient leurs démarches afin d'amener la compagnie à la table de négociation. Le 20 septembre, l'union faisait parvenir une demande écrite de rencontre à la Compagnie MacLaren. C'était de nouveau un refus³¹. Face à cette attitude des dirigeants de l'entreprise, le syndicat faisait appel à l'intervention des gouvernements fédéral et provincial³². Le 1^{er} octobre 1906, le gouvernement provincial envoyait M. F. Marois, pour tenter d'effectuer un règlement³³. Le surlendemain, le ministre du travail du Canada, Rodolphe Lemieux, voyait refusée son offre de médiation. La MacLaren refusait de reconnaître l'union et menaçait l'abandon de toute production sur la Lièvre³⁴. Face à une telle arrogance, la suite des événements semblait inévitable.

Le mouvement de grève qui répondait à l'entêtement de la compagnie semblait sur le point de réussir. Les ouvriers se serraient les coudes et plusieurs d'entre eux parlaient pour les «chantiers» ou s'engageaient ailleurs en prévision d'une longue grève. Les billes s'entassaient dangereusement derrière les estacades qui bloquaient la rivière à la hauteur du «Landing» et aggravaient le risque de rupture de celles-ci³⁵. La compagnie risquait des pertes importantes si cela se produisait. Il était de beaucoup préférable que ces billes soient usinées avant l'hiver pour éviter qu'un certain nombre d'entre elles se perdent par immersion. Les billes qui restaient trop longtemps immergées risquaient de couler au fond de la rivière et d'être perdues à tout jamais pour la compagnie. Les grévistes étaient placés, peut-être malgré eux, dans une position de force qui n'allait pas tarder à forcer la compagnie à passer à l'action.

Y-avait-il préméditation dans chacun des gestes des dirigeants de la Compagnie MacLaren? Provoquaient-ils afin d'amener une confrontation dans laquelle ils sortiraient victorieux? Nul ne saurait y répondre de façon certaine. Il apparaît clairement, cependant, que les dirigeants de la compagnie se préparaient à faire face à toute éventualité.

Dans son témoignage devant le Juge St-Julien, Albert MacLaren racontait comment l'entreprise qu'il dirigeait avait même prévu l'usage de violence, par les grévistes, contre les installations de la compagnie³⁶. Le 26 septembre 1906, à peine deux semaines après la fermeture des usines, la compagnie s'adressait au conseil municipal de Buckingham, par l'entremise du Maire Vaillée et du Juge de paix Pearson, afin d'obtenir l'augmentation du nombre de policiers affectés à la garde des propriétés de la compagnie. Le Conseil de ville n'était pas mis au courant de ces démarches pour le moins insolites. Deux poli-

ciers, Ingram et Delorme d'Ottawa étaient engagés pour accroître les effectifs du contingent Thiel. Les gardiens de nuit ainsi que les détectives de l'Agence Thiel devenaient tous constables spéciaux, assermentés en secret par deux juges de paix, C. E. Graham et C. W. Pearson. Albert MacLaren se chargeait lui-même de l'achat d'armes à feu pour équiper ces hommes. Ils étaient tous à la solde des MacLaren, à l'exception de Frank Kiernan, le chef de police, qui recevait son traitement de la municipalité³⁷.

Le témoignage de Rodolphe Léger, photographe officiel de la municipalité, laissait entrevoir un des aspects les plus troublants des préparatifs des hommes de confiance des MacLaren³⁸. Ce photographe racontait un incident qui indiquait préméditation dans la mort de Thomas Bélanger, le chef des grévistes. En effet, le 6 octobre 1906, un nommé Harold Tonkin, administrateur d'une des mines de graphite de la région de Buckingham

et habitant la même pension que Bélanger, se présentait chez Rodolphe Léger avec une plaque photographique représentant Thomas Bélanger debout à la porte de la pension. Tonkin demandait à Léger d'en tirer des épreuves photographiques. Le lendemain, Herbert Warner, le détective qui allait mourir des suites d'une blessure reçue au cours de l'engagement du 8 octobre, se présentait chez

²⁸ Edgar Boutet, «La grève de Buckingham», dans sa chronique du «Bon vieux temps à Hull» publiée dans Le Droit le 15 avril 1961.

²⁹ Pour un récit circonstancié des négociations menées par les ouvriers se référer au Temps du 9 octobre 1906, p. 6. «La situation ouvrière exposée sous son vrai jour.»

³⁰ Canada, Gazette du travail, vol. VII, n° 4, p. 476.

³¹ Canada, Gazette du travail, vol. VII, n° 7, p. 853.

³² Ibid., p. 852. (Le 27 septembre 1906.)

³³ Ibid., p. 842.

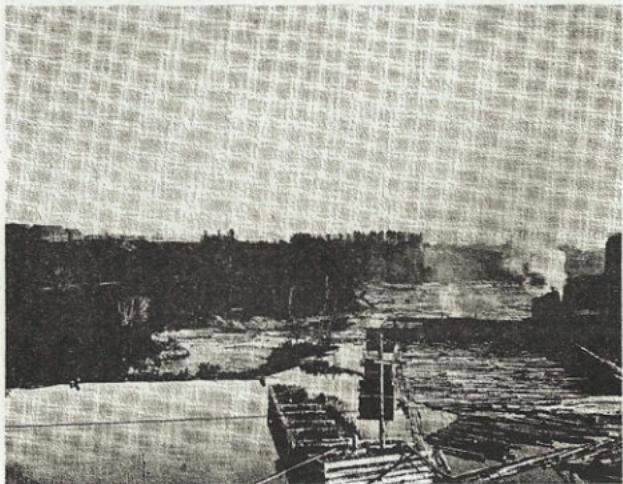
³⁴ Ibid., p. 853.

³⁵ Le Temps, 26 septembre 1906, p. 6.

³⁶ Le Temps, 21 février 1907, p. 6.

³⁷ Idem. Le maire Vaillée corrobore ce témoignage d'Albert MacLaren. Il admet que le conseil de ville n'était pas au courant de ses démarches: Le Temps, 14 mars 1907, p. 6.

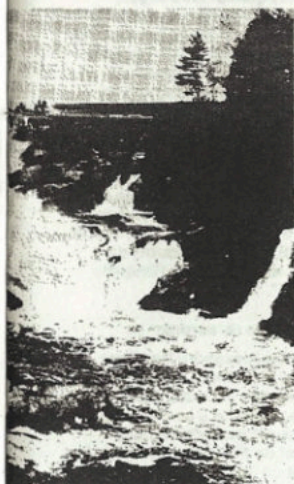
³⁸ Le Temps, 19 février 1907, pp. 5-6.



La rive est de la Lièvre, en aval de Dufferin Falls, au début du XX^e siècle. Remarquez le « glissoir » qui porte le bois de sciage vers les cours à bois de la Compagnie MacLaren, au sud du cimetière catholique de Buckingham.



Dufferin Falls vues d'en aval. Notez l'ancien pont couvert qui enjambait la Lièvre à cet endroit.



Une des nombreuses cours à bois de la MacLaren, où se trouvait entreposé le bois de sciage destiné aux marchés extérieurs. Des voies de service du Pacifique Canadien desservaient ces cours à bois situées le long de la route reliant Buckingham à Masson.



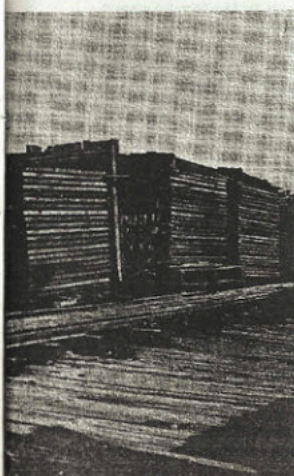
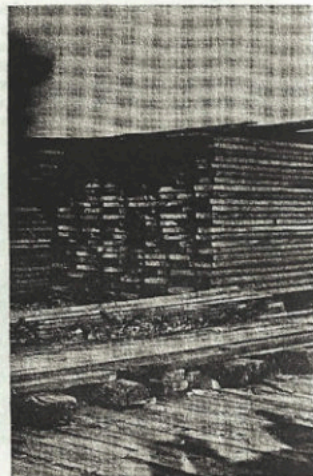
Scierie Ross achetée par la MacLaren en 1901. Elle était située sur la rive est de Dufferin Falls. À l'arrière-plan, la maison Thompson.

Léger à deux reprises pour y prendre les épreuves de la photographie de Bélanger. Rodolphe Léger refusait de rendre ces photographies, qui appartenaient en propre à Harold Tonkin. Finalement, Warner revenait accompagné de Tonkin, prendre les photographies, dont une copie était trouvée sur la personne d'un des détectives blessé lors de l'échauffourée qui mettait un terme à la vie de Thomas Bélanger.

D) LE DRAME

Le lieu du drame portait communément le nom de «Landing», c'est-à-dire «débarcadère». C'était le seul endroit de la grève qui n'était pas escarpé et qui servait de terminus pour les vapeurs qui naviguaient la Lièvre jusqu'aux High Falls. Cet endroit était situé à la sortie nord de la ville. Un chemin longeait cette grève et avait toujours été considéré comme faisant partie du domaine public³⁹.

Treize hommes s'affairaient à faire descendre des billes sous la direction du président et vice-président de la compagnie, Albert et Alexander MacLaren, sous la garde de détectives postés sur les hauteurs, près de la rive. Eugene Murphy, Edward Kirwan, Michael Butler, William Butler, Denis Lahey, Eusèbe Rochon, Henry Cooke, Joseph Sarrasin, Albert Gillis, Thomas McCormick, Jack Moran, Thomas Simmons et Thomas Wills travaillaient ainsi lorsque retentit la fusillade⁴⁰.



Les grévistes, qui s'étaient tout d'abord réunis à leur salle de la rue Principale, décidèrent de se rendre au «Landing» pour exiger que le travail cesse. Une centaine d'entre eux marchaient en direction de cet endroit, en rang, à la suite de Thomas Bélanger, suivis d'une charette conduite par Louis Landry et dans laquelle prenait place le Dr Alexandre Rodrigue. C'est dans cette charette que se trouvaient cachés, à l'insu du Dr Rodrigue, un certain nombre de fusils «destinés à faire peur aux scabs», selon le témoignage de quelques grévistes⁴¹. Thomas Bélanger avait insisté auprès de ses hommes pour que tout se déroule dans l'ordre. Avant le départ, il condamnait le recours à toute violence, amoins qu'il ne s'agisse de légitime défense⁴².

Mes amis, nous allons partir pour la victoire ou pour la défaite. Nous allons soumettre nos griefs aux patrons. Pas de violence, je vous en prie, pas de violence si nous ne

sommes pas attaqués. Il circule de sinistres rumeurs cependant. On nous attend avec des armes. J'ai pris mes précautions; j'ai dit adieu à ma famille, car je serai peut-être la première victime.

À voir la suite des événements, il appert qu'il n'avait pas un contrôle absolu de ses troupes et que certains grévistes, plus réalistes et plus militants s'étaient préparés à toute éventualité.

³⁹ Buckingham Post, 12 octobre 1906, p. 1.

⁴⁰ Le Temps, 24 octobre 1906, p. 2.

⁴¹ Le Temps, 19 février 1907, p. 5. Témoignage de Georges Philibert.

⁴² Le Temps, 20 février 1907, p. 6. Témoignage de Gorman.

⁴³ Le Temps, 21 février 1907, p. 6. Témoignage de Albert MacLaren.

⁴⁴ Buckingham Post, 12 octobre 1906, p. 1.

⁴⁵ Se référer au résumé du Coronar MacMahon, tel que rapporté dans Le Temps, 2 novembre 1906, pp. 1 et 2.

⁴⁶ Le Temps, 9 octobre 1906, p. 1.

Au «Landing», Thomas Bélanger se détachait du groupe pour parlementer avec les patrons. Ceux-ci refusaient de faire cesser le travail. Revenu auprès de ses hommes, Bélanger leur expliquait la situation et donnait l'ordre de se diriger calmement vers les hommes qui travaillaient⁴⁵. Malgré les railleries et les sarcasmes anti-français qui leur étaient lancés par les détectives, les hommes de Bélanger étaient résolus à tenir leur calme. Mais, soudain, retentissait le sinistre commandement qui allait mettre le feu aux poudres. «Shoot them!» Ce cri venait des rangs des détectives⁴⁶. Une dizaine de coups de feu répondaient au commandement: Thomas Bélanger et François Thériault s'affaissaient, foudroyés⁴⁷. Estomaqués, ahuris et révoltés, les grévistes montaient à l'assaut et mettaient en fuite ceux qui venaient d'assassiner leurs amis⁴⁸. Les quelques fusils entassés dans la charette de Landry faisaient leur apparition. Les grévistes restaient maîtres du champ de bataille où gisaient, dans une mare de sang, celui qui avait été l'âme dirigeante de la lutte.

À la suite de la fusillade, le Maire Vallilée, fort des signatures de deux juges de paix, se rendait à Hull pour demander l'intervention de la milice⁴⁹. Celle-ci n'allait pas tarder. Vers 19:30 heures, le Lieutenant-colonel W. E. Hodgins, du district militaire n° 4, rassemblait à la gare «Union», un contingent de 117 soldats et officiers de la milice⁵⁰. Ils arrivaient à Buckingham vers minuit, le 8 octobre 1906. À ce contingent venait s'ajouter 38 soldats et 38 chevaux du Royal Canadian Dragoons de St-Jean, le 10 octobre 1906. Le Lieutenant-colonel Hodgins renvoyait, à partir du 9 octobre 1906, un certain nombre de miliciens à Ottawa. Du 13 au 23 octobre, seuls les Royal Canadian Dragoons demeuraient en fonction. Ces militaires protégeaient les installations de la Compagnie MacLaren et permettaient à celle-ci de reprendre impunément ses activités. Le calme était revenu. La haute société prenait ses aises. Mesdames Albert et Alexander MacLaren visitaient en touristes les lieux de la tragédie⁵¹. Le plus fort de la tempête était passé, les ouvriers étaient vaincus, le travail reprenait dans les usines.

Presque toute la population de Buckingham accompagnait Bélanger

et Thériault à leur dernière demeure. Ce matin du jeudi 11 octobre 1906 était un jour de deuil pour les Canadiens-français de Buckingham. L'église St-Grégoire de Naziance ne pouvait contenir toute la foule qui avait suivi le cortège funèbre. Le long du parcours qui menait au cimetière, les maisons étaient drapées de crêpe noir et plusieurs commerces étaient fermés en guise de deuil. Après l'enterrement, Maître Yvon Lamontagne, avocat des grévistes, prononçait un discours qui louait la conduite héroïque de ces deux martyrs de la cause ouvrière⁵².

E) LE JEU DE LA JUSTICE

1. Les premières poursuites

L'ensemble des procédures judiciaires qui allaient suivre l'échauffourée du 8 octobre 1906 étaient vicieuses. La justice y était travestie et les règles du jeu étaient faussées en faveur des forts.

Les avocats des grévistes, Yvon Lamontagne et Lorenzo Leduc, faisaient émettre, le 9 octobre 1906, huit mandats d'arrêt contre Alexander et Albert MacLaren, J. E. Vallilée, John C. Cummings, J. B. Cameron, Phil Fournier, James et Frank Kiernan, pour les meurtres de Thomas Bélanger et François Thériault. Le surlendemain, les MacLaren faisaient de même pour les principaux grévistes. L'un d'eux, Hilaire Charette, était arrêté en plein convoi funèbre (le 11 octobre) et traîné devant un magistrat. Son confrère Adélar Hamelin malgré ses blessures était arrêté à l'hôpital St-Michel⁵³. Pour lui, comme pour ses amis, il n'était pas question d'ajournement ou de faveur spéciale comme ce l'était pour les MacLaren et leurs amis. En attendant l'ouverture des enquêtes, les MacLaren étaient logés au Russel House et leurs amis dans une maison de pension de la rue Langevin (chez Déroutin) tandis que les grévistes étaient emprisonnés à Buckingham⁵⁴.

Comparaisant devant le Juge St-Julien, les MacLaren étaient libérés, car, selon le juge, le libellé de la plainte était incomplet puisqu'il manquait «la date de la tuerie et autres particularités». Celui-ci refusait d'accorder un ajournement à Maître Leduc, qui voulait en profiter pour compléter le libellé de l'accusation⁵⁵.

Les avocats Aylen et McDougall, défenseurs des MacLaren, accusaient par la même occasion les grévistes de vouloir «priver le village de Buckingham des autorités municipales, le maire Vallilée entre autres, afin de laisser le village, dans l'intervalle, aux mains des grévistes⁵⁶».

Toutes les procédures judiciaires qui avaient été entamées étaient suspendues à la demande expresse de l'adjoint au procureur-général (Lancôt) et du chef de la police provinciale (MacCaskill). Ces procédures devaient être reprises après l'enquête du coroner⁵⁷.

2. Les Enquêtes du coroner

Le Coroner Alexandre Rodrigue, qui avait eu le malheur d'avouer ses sympathies pour la cause des grévistes, instituait, dès le 9 octobre, les enquêtes sur la mort de Thomas Bélanger et de François Thériault. Il choisissait un jury pour l'enquête sur la mort de Bélanger et un autre pour l'enquête sur la mort de Thériault. Comme première tâche, ces deux groupes de jurés examinaient les cadavres des victimes, afin de constater la nature des blessures qui avaient causées la mort⁵⁸. On étouffait ces deux enquêtes cependant avant qu'elles ne puissent aboutir à des résultats concrets. À partir du 12 octobre, une rumeur selon laquelle le Coroner Rodrigue serait relevé de ses fonctions, circulait dans le public⁵⁹. Les journaux du lendemain annonçaient le retrait du Dr Alexandre Rodrigue, à la suite d'un entretien de celui-ci avec Lomer Gouin, premier

«Un conflit sanglant»

«... Il n'y aura qu'une voix pour regretter le conflit sanglant qui vient d'avoir lieu... Le Temps se bornera à enregistrer les faits... (Nous ne prétendons pas que leurs salaires étaient suffisants ou que leur réduction d'heures de travail n'étaient pas juste)... mais il nous sera permis de dire que la violence n'est pas un moyen à employer. Au contraire, c'est le pire que l'on pouvait choisir...»

...et qu'aigris, ils ont eu recours aux grands moyens. Mais ces grands moyens sont des moyens condamnables et qui ne réussissent jamais... nous ne contestons pas aux ouvriers... le droit de se former en union, de se mettre en grève, de cesser tout travail, d'engager par voie de persuasion ceux qui voulaient rester au travail à se joindre à eux, mais ils n'avaient pas le droit d'avoir recours à la violence pour empêcher ceux qui voulaient reprendre le travail de le faire...»

Le Temps, mardi 9 octobre 1906, p. 4.

⁴⁵ Le Temps, 9 octobre 1906, p. 1 et p. 6; 24 octobre 1906, p. 2.

⁴⁶ Le Temps, 9 octobre 1906, p. 1.

⁴⁷ Le Temps, 2 novembre 1906, p. 1 et p. 2.

⁴⁸ Rien ne fait mieux comprendre cet état d'esprit que la lettre d'un gréviste, reproduite dans Le Temps, 24 octobre 1906, p. 2.

⁴⁹ APC, RG 24, vol. 6515, filière #363-11, p. 48.

⁵⁰ Pour un inventaire de cette force, se référer à APC, RG 24, vol. 6515, filière #363-11, p. 46. Pour un récit circonstancié de l'intervention militaire à Buckingham, se référer au rapport du Lieutenant-colonel Hodgins, APC, RG 24, vol. 6515, filière #363-11, pp. 49-51.

⁵¹ Le Temps, 13 octobre 1906, p. 5.

⁵² Le Temps, 11 octobre 1906, p. 1.

⁵³ Le Temps, 12 octobre 1906, p. 5.

⁵⁴ Le Temps, 10 octobre 1906, p. 6.

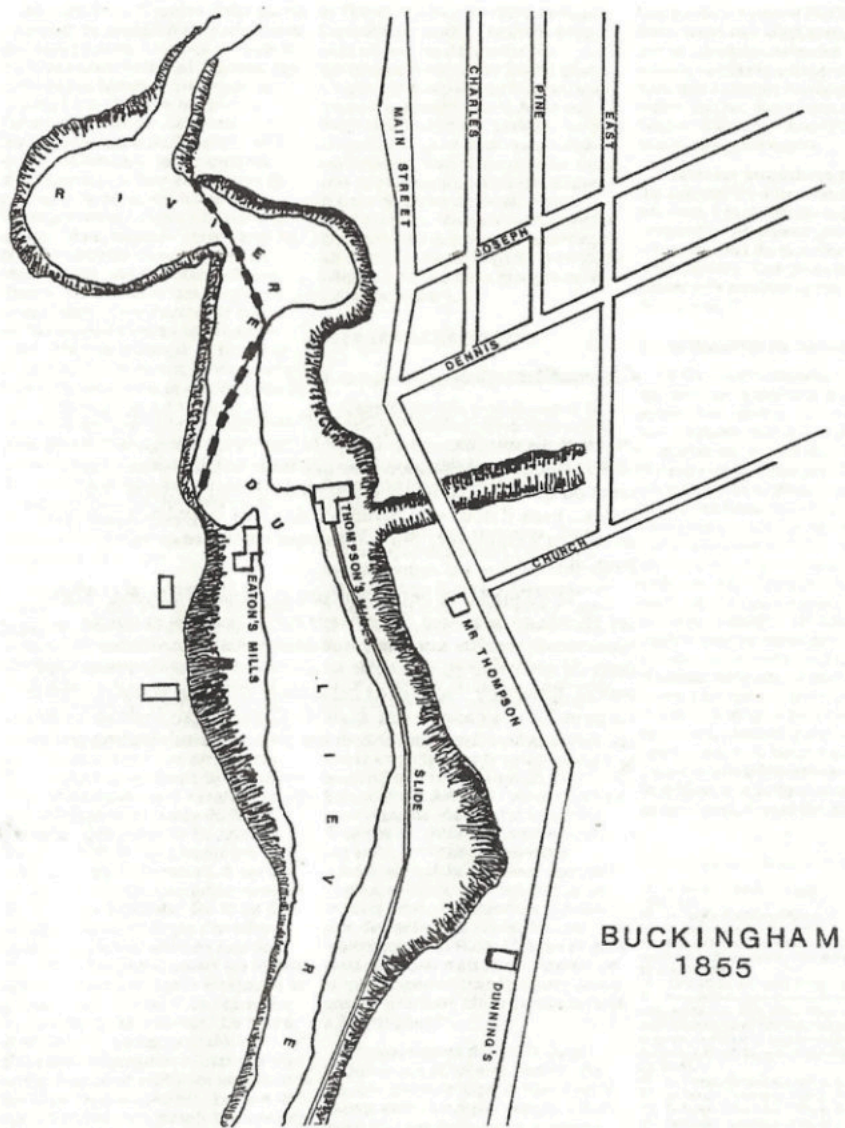
⁵⁵ Le Temps, 10 octobre 1907, p. 5.

⁵⁶ Idem.

⁵⁷ Edgar Routet, «Le bon vieux temps à Hull», dans Le Droit, 22 avril 1961.

⁵⁸ Le Temps, 10 octobre 1906, p. 5 et p. 6.

⁵⁹ Le Temps, 12 octobre 1906, p. 5.



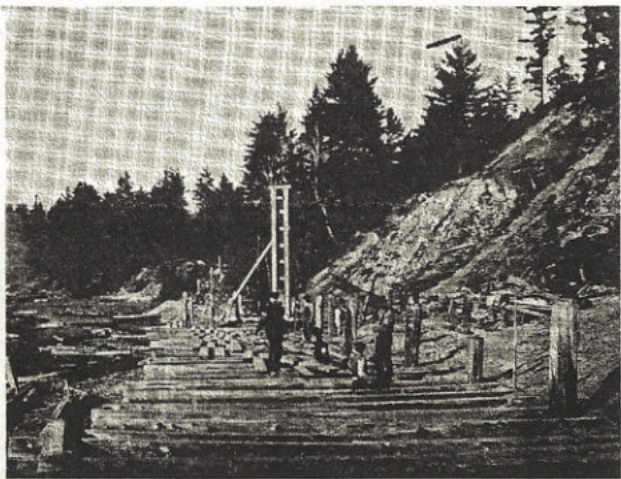
BUCKINGHAM
1855

1

Six étapes dans la construction d'un glissoir, à la fin du XIX^e siècle, à Buckingham. Ce serait, semble-t-il, le glissoir de la rive est, menant de la scierie Ross à la cour à bois qui se trouvait au sud du cimetière catholique de Buckingham.



Carte n° 2:
Buckingham vers 1855. Origine inconnue.
Échelle inconnue.



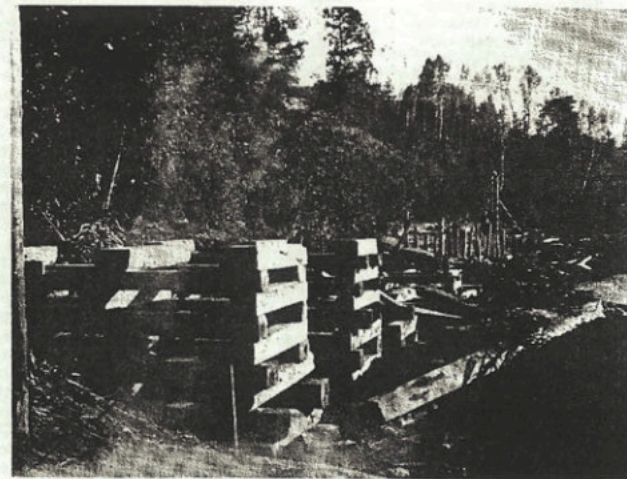
2

3



4

5





6

ministre et procureur général de la Province de Québec. Cette première intervention du gouvernement provincial, confiait la conduite des enquêtes, au Coroner J. G. Fontaine de Maniwaki⁶⁰. Plutôt que de continuer les enquêtes déjà amorcées, le coroner renvoyait les jurés avec l'intention de reprendre toutes les procédures⁶¹. Malgré les protestations de l'avocat des grévistes, le Coroner Fontaine procède à l'enquête sur la mort du détective Warner; survenue le matin du 15 octobre (2:30 heures), plutôt que de poursuivre les enquêtes sur la mort de Bélanger et Thériault⁶².

L'enquête sur la mort de F. W. Warner s'ouvrait donc le 17 octobre, pour se terminer le 22 octobre. Le Coroner Fontaine avait comme second le Coroner Jean-Baptiste S. Byron de Montréal. La Couronne y était représentée par Maître Edmond Guérin de Montréal, les MacLaren par J. M. McDougall de Hull, l'Agence Thiel par Charles Archer de Montréal et les grévistes par Yvon Lamontagne de Buckingham⁶³. Celui-ci protestait contre cette façon de procéder. Puisque la mort de Warner était survenue après celle de Bélanger et Thériault, Yvon Lamontagne soutenait qu'il aurait été plus juste de terminer les enquêtes entamées avant de procéder à l'audition de l'enquête sur la mort de Warner. Il expliquait à un

journaliste du **Temps** que cette façon de faire plaçait «les grévistes dans cette situation plus difficile de détruire la présomption que ce sont eux qui ont tué Warner⁶⁴».

Les seize jurés choisis étaient les suivants: Désiré Lahaie (Président), Paul Patry, Gilbert Durocher (fils), Olivier Plouffe, Henry Gorman, Michel Nadon, Charles Laframboise, Ferdinand Perreault, Gédéon Cadieux, J.-B. Allaire, Samuel Laurent, Charles Parker, James Lang, Michael Henry Martin, George L. Penny, et Charles Ladouceur⁶⁵. Le 22 octobre, ils rendaient un verdict qui ne tenait personne responsable de la mort du détective. Quatre des jurés anglophones demandaient cependant que soient nommés dans le verdict les participants à l'affrontement. Mais la majorité des jurés refusait cette requête⁶⁶.

L'enquête du coroner sur la mort de Bélanger et Thériault s'ouvrait le 26 octobre 1906 sous la présidence du Coroner McMahon de Montréal et se terminait le 31 octobre. Celui-ci décidait de choisir un jury «plus objectif». Six anglophones et six francophones, devaient en faire partie. Tous devaient être fermiers. Le coroner rejetait tout candidat qui avait fait partie des anciens jurys, tout gréviste et tout employé de la MacLaren⁶⁷. Les 16 membres ainsi choi-

sés étaient: A. P. McLachlan, John C. McCallum (Président), Robert McEachren, Robert Davidson, Thomas Spooner, William Gleeson, Fred Baker, J. Cassidy, Octave Desjardins, Olivier Tougas, Joseph Gauthier, Désiré Lacombe, Janvier Hamelin, Damien Bourassa, Oliva Bédard et Moïse Goulet. Le Coroner McMahon décidait qu'il n'était pas nécessaire d'exhumer les restes de Bélanger et de Thériault pour l'enquête. Il suffisait de faire témoigner les médecins qui avaient pratiqué les autopsies. Le coroner appuyait sa décision sur le jugement qui avait été rendu par le Juge Rochon à cet effet⁶⁸. À la suite de nombreux témoignages contradictoires, le Coroner McMahon adressait un long discours aux jurés, ce qui n'était pas sans les influencer. Le jury délibérait de 15:30 heures à 20:00 heures avant d'arriver à un verdict blâmant Alexander et Albert MacLaren, le chef de police Kiernan, le huissier Cummings, le Coroner Rodrigue, les détectives Picard, Ingram et Warner, les grévistes Adélaïde Hamelin, Hilaire Charette, Jean-Baptiste Clément, Colbert Bastien et George Robinson Croteau. Seulement deux jurés étaient dissidents: Moïse Goulet et Janvier Hamelin⁶⁹. Ceux que le verdict blâmait devaient se tenir à la disposition des autorités, qui allaient tenter des poursuites contre chacun d'eux. Leurs défen-

seurs, Ayle et McDougall pour les MacLaren et leurs amis, Maréchal et Rodier (Montréal) pour les grévistes et le Docteur Rodrigue, se portaient garants des accusés⁷⁰.

3. Les enquêtes préliminaires

Ce n'était que les 24 et 26 novembre que s'effectuaient des arrestations et que s'ouvraient les enquêtes préliminaires⁷¹. Le procureur-général chargeait le juge F.-X. Choquette (Montréal) de l'instruction de ces enquêtes. Celui-ci ne se limitait pas à la poursuite de ceux qui avaient été blâmés à l'enquête du coroner. Il préférait s'en remettre aux recherches poursuivies par le détective McCas-kill, ce qui l'amena à mettre en accusation des personnes qui n'avaient pas été inquiétées jusqu'alors⁷². Cette façon de faire, créait des remous dans l'opinion publique. Les grévistes protestaient contre le refus du Juge Choquette de faire comparaître Albert MacLaren. Le juge soutenait que la cour ne pouvait se servir de la preuve du coroner: qu'elle était illégale et qu'elle ne pouvait compter dans une cour de justice⁷³. Ces enquêtes préliminaires tardaient à aboutir. Plusieurs insinuaient que les ajournements répétés étaient voulus et que l'on ne voulait pas faire comparaître les accusés au présent terme des assises criminelles. Il semblait préférable de laisser calmer les esprits⁷⁴.

À la suite des enquêtes préliminaires, plusieurs accusés se voyaient envoyés à leurs procès. Le 5 décembre, Adélaïde Hamelin, Hilaire Charette, Louis Landry, Jean-Baptiste Clément, Colbert Bastien et Georges Croteau étaient condamnés à subir leurs procès aux assises criminelles du mois de mars 1907, pour le meurtre de Warner (homicide involontaire) et pour leur participation à une émeute⁷⁵. Le 13 décembre, Alexander MacLaren, Frank Kiernan, J. C. Cummings, T. J. Thompson, Pierre Picard, William MacMannus, Joseph Lalonde, Joseph Delorme, Roy Ingram et Albert Lyatt étaient envoyés à leurs procès pour les meurtres de Bélanger et Thériault (homicide involontaire), tandis que le Dr A. Rodrigue l'était pour avoir manqué à son devoir. Ils devaient comparaître le 6 mars 1907⁷⁶. Le 19 décembre, Cyrille Tourangeau, un gréviste, était condamné à subir son procès pour parjure⁷⁷. Ce

dernier était traduit devant les tribunaux par le Maire Vaillée pour avoir soutenu que celui-ci était présent lors de l'échauffourée du 8 octobre 1906⁷⁸. Tous ceux qui devaient comparaître devant les tribunaux versaient des cautionnements, pour conserver leur liberté en attendant leurs procès.

4. Les procès

Un coup de théâtre brisait l'accalmie qui avait suivi la fin des enquêtes préliminaires. Alexander MacLaren, Cummings et Kiernan se présentaient devant le Shérif Wright et demandaient de subir un «procès sommaire devant magistrat⁷⁹». Sur les représentations des avocats Ayle et McDougall, le Juge St-Julien accordait la requête. Pourquoi avoir recours à ce genre de procédure? Il semble bien que les MacLaren et leurs amis se montraient inquiets devant les verdicts des enquêtes précédentes et préféraient s'en remettre au jugement plus froid d'un homme de loi.

Ce procès qui devait d'abord s'ouvrir le 11 février, était remis au 18 février parce que la Couronne n'était pas prête à procéder. Le Juge St-Julien présidait, tandis que Avila C. Wilson (Montréal) représentait la Couronne avec l'aide de l'avocat C. J. Brooke (Montréal). Henry Ayle et J. M. McDougall agissaient comme avocats de la défense tandis que Maître Perreault représentait l'Agence Thiel⁸⁰. Jusqu'au 21 février, Yvon Lamontagne suivait assidument les procédures et fournissait aux avocats de la Couronne des précisions qui embêtaient énormément la défense. Les avocats Ayle et McDougall demandaient alors au Juge St-Julien d'interdire à Yvon Lamontagne de prendre part à la procédure. Malgré les objections de la Couronne, qui soutenait avoir le droit de puiser ses renseignements là où elle le voulait, le Juge St-Julien «ordonna au jeune avocat de cesser ses interventions⁸¹». Un autre incident allait cependant remettre en cause la valeur réelle de la procédure.

La veille du samedi, 23 février, Avila Wilson se rendait à Montréal, laissant à son substitut C. J. Brooke, le soin de réclamer un ajournement au lundi 25 février. Il n'entrevoit aucune difficulté à obtenir ce qui était généralement accordé. Or, malgré les explications données par le sub-

stitué, le Juge St-Julien refusait d'accorder l'ajournement et rendait son jugement. Son intervention durait 30 minutes⁸².

«... Le juge a déclaré que jamais il n'avait vu tant de témoignages si contradictoires mais qu'il ne pouvait pas s'empêcher de conclure que MM. MacLaren, Cummings et Kiernan étaient justifiables d'avoir tiré et que pour cela ils devaient être acquittés... Ils avaient le droit de défendre leur propriété.»

C'est un jugement qui apparaît un peu trop facile, compte tenu des circonstances et de la gravité du crime dont était accusés les trois hommes.

L'avocat de la Couronne, revenait, furieux de la décision du Juge St-Julien. Il déclarait qu'il allait demander au gouvernement de faire appel de ce jugement à la Cour du banc du roi. Mais le gouvernement, trop heureux semble-t-il d'en avoir fini avec la partie la plus délicate de la poursuite, refuse d'interjeter appel⁸³. Ce refus allait sceller le résultat du procès intenté aux six détectives de l'Agence Thiel, avant même qu'il ne soit commencé.

⁶⁰ Le Temps, 13 octobre 1906, p. 5.

⁶¹ The Ottawa Evening Journal, 15 octobre 1906, p. 1.

⁶² Le Temps, 23 octobre 1906, p. 4.

⁶³ Le Temps, 15 octobre 1906, p. 5 et 17 octobre 1906, p. 5.

⁶⁴ Le Temps, 17 octobre 1906, p. 5.

⁶⁵ Le Temps, 19 octobre 1906, p. 5.

⁶⁶ Idem.

⁶⁷ Le Temps, 22 octobre 1906, p. 5.

⁶⁸ Le Temps, 26 octobre 1906, p. 1.

⁶⁹ Le Temps, 27 octobre 1906, p. 1.

⁷⁰ Le Temps, 2 novembre 1906, p. 1.

⁷¹ Le Temps, 28 octobre 1906, p. 1; 29 octobre 1906, p. 5 et 2 novembre 1906, p. 2.

⁷² Le Temps, 26 novembre 1906, p. 1.

⁷³ Le Temps, 27 novembre 1906, p. 1.

⁷⁴ Le Temps, 28 novembre 1906, p. 1.

⁷⁵ Le Temps, 6 décembre 1906, p. 6.

⁷⁶ Le Temps, 6 décembre 1906, p. 6.

⁷⁷ Le Temps, 14 décembre 1906, p. 5.

⁷⁸ Le Temps, 2 décembre 1906, p. 5.

⁷⁹ Vers la même époque, le Maire Vaillée poursuivait en justice Yvon Lamontagne. Il exigeait \$20,000 en dommages, car l'avocat des grévistes avait accusé Vaillée d'être l'instigateur des troubles d'octobre 1906. Le Temps, 6 décembre 1906, p. 6 et 31 janvier 1907, p. 6.

⁸⁰ Un accusé pouvait subir son procès devant un jury ou devant un juge seul. Le Temps, 5 février 1907, p. 6.

⁸¹ Le Temps, 12 février 1907, p. 6 et 19 février 1907, p. 5 et 6.

⁸² Le Temps, 22 février 1907, p. 6.

⁸³ Le Temps, 25 février 1907, p. 6 et 26 février 1907, p. 6.

⁸⁴ Le Temps, 26 février 1907, p. 6 et 28 février 1907, p. 6.

⁸⁵ Le Temps, 26 février 1907, p. 6 et 28 février 1907, p. 6.

⁸⁶ Le Temps, 26 février 1907, p. 6 et 28 février 1907, p. 6.

⁸⁷ Le Temps, 26 février 1907, p. 6 et 28 février 1907, p. 6.

⁸⁸ Le Temps, 26 février 1907, p. 6 et 28 février 1907, p. 6.

⁸⁹ Le Temps, 26 février 1907, p. 6 et 28 février 1907, p. 6.

⁹⁰ Le Temps, 26 février 1907, p. 6 et 28 février 1907, p. 6.

⁹¹ Le Temps, 26 février 1907, p. 6 et 28 février 1907, p. 6.

⁹² Le Temps, 26 février 1907, p. 6 et 28 février 1907, p. 6.

⁹³ Le Temps, 26 février 1907, p. 6 et 28 février 1907, p. 6.

The Riot at Buckingham

«Canada has been so free on the whole, from bitter labor troubles that the news of the bloodshed at Buckingham, comes with a staggering shock, especially as the events which led to it showed a fury among the strikers which is very rarely indeed in evidence among French-Canadian workingmen. The law-abiding, peaceable temperament of the French-Canadian usually exhibits self-control even in the face of great provocation...»

«...apparently no excuse for the strikers is possible... an unprovoked assault upon other men to prevent them working. Their leaders were apparently armed for the purpose. There seems no palliation. The story as at present told does a grave injury to the cause of organized labor, and indicates that organized labor should for its own sake endeavour to suppress or repudiate extremists who like the dead agitator Bélanger may be capable of misleading ignorant men into foolish violence.»

The Ottawa Evening Journal, mardi le 9 octobre 1906, p. 4.

The Man Behind the Gun

«...But from the public standpoint the difference is that the two strikers were killed while violating the law of this country, whereas Detective Warner lost his life endeavouring to vindicate the law of this country.»

«The good old British law which makes a castle alike out of the cottage of the workingman or the palatial residence of the capitalist...»

«...There is no doubt that most of the attackers had little or no idea of the seriousness of the act which they were committing and were only brought to their senses by the results, but the men who instigated them knew exactly what would come of it and deliberately sacrificed life for purposes of their own. When the anarchists in Chicago threw bombs among the police at the Haymarket riot, it was not the bomb throwers but the men who had incited them by their speeches and writings who were made to expiate the crimes...»

Buckingham Post, vendredi 19 octobre 1906, p. 1, reproduit du Ottawa Citizen.

Les six détectives ne tardaient pas à suivre l'exemple de leurs amis Alex MacLaren, Cummings et Kiernan. Ils demandaient de subir un procès sommaire devant juge seul, ce qui leur était accordé. L'instruction de la cause était fixée au 13 mars 1907 à 14:00 heures⁸⁴. Le Juge St-Julien présidait tandis que Avila Wilson et C. J. Brooke, représentaient la Couronne. Le procès s'avéra une simple répétition du précédent. Les accusés étaient acquittés le 14 mars 1907⁸⁵.

L'exemple que donnaient les MacLaren et leurs amis allait être suivie par les grévistes et le Docteur Rodrigue. Impatients, face aux procédures interminables, et désireux d'en finir avec toute cette affaire, ils demandaient à leur tour un procès sommaire devant juge seul le 20 avril 1907. Leur comparution était fixée au 29 avril⁸⁶.

Le procès s'ouvrait le 29 avril devant le Juge Talbot. Avila Wilson et C. J. Brooke représentaient la Couronne tandis que H. A. Goyette et Yvon Lamontagne assuraient la défense des accusés. Dès l'ouverture du procès, maître H. A. Goyette s'objectait à l'instruction du procès, le timbre exigé par la loi n'étant fixé sur aucun des documents. Le Juge Talbot concluait à la nullité de toute la procédure. Mais il acceptait d'entendre C. J. Brooke, qui allait proposer le lendemain, un «cas réservé⁸⁷». Le «cas réservé» était renvoyé, et le Juge Talbot refusait d'interjeter appel sous ce rapport. Seul le procureur-général pouvait maintenant faire appel de la décision du juge⁸⁸.

Ce qui avait été refusé aux avocats de la Couronne dans la cause de Alexander MacLaren et de ses amis allait être accordé aux mêmes avocats dans la cause des grévistes et de leur ami le Docteur Alexandre Rodrigue. Pourquoi? Les milieux industriels, craignant l'exemple servi à la population ouvrière par des grévistes qui violaient impunément «l'ordre social», avaient-ils exercés des pressions sur le gouvernement Libéral de Lomer Gouin? Probablement! Déjà, le 4 mai, **Le Temps** rapportait les bruits infamants que faisaient courir sur le compte des grévistes les avocats des MacLaren⁸⁹. Selon ce journal, il y avait des «influences (qui étaient) à l'œuvre pour faire revivre le procès des émeutiers de Buckingham». **Le**

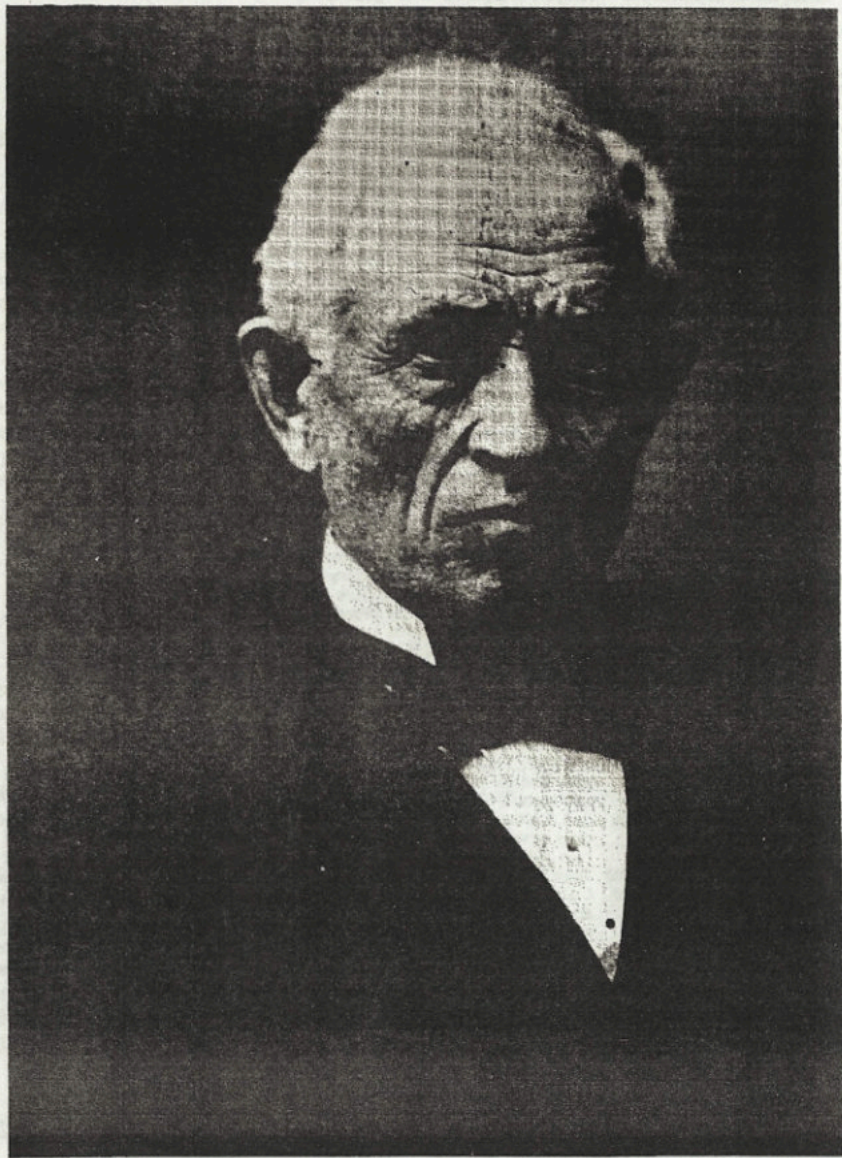
Temps s'attaquait à cette «gaucherie impardonnable» qui allait faire perdre au parti Libéral, au Québec, l'appui du «vote ouvrier⁹⁰».

Messieurs H. A. Goyette et Louis Cousineau se rendaient à Montréal, le jeudi 16 mai, pour combattre devant la cour d'appel, le ministère public, qui demandait le droit d'interjeter appel contre le jugement du Juge Talbot⁹¹. C. J. Brooke, représentant du procureur-général, soutenait qu'il n'était nullement question de persécution ou de favoritisme mais qu'il était nécessaire d'éclaircir une fois pour toutes un point contesté de la jurisprudence. Le droit d'interjeter appel était maintenu⁹².

Le 20 juin 1907, la cour d'appel siégeant à Montréal, cassait le jugement du Juge Talbot. Le Juge Trendholme déclarait que le timbre de la loi n'était pas exigible en aucune circonstance. La cour n'ordonnait pas par le fait même la reprise du procès. Ce n'était pas là son rôle. L'initiative d'une telle décision revenait au procureur-général⁹³.

Le procureur-général de la province ordonnait la reprise des poursuites contre les grévistes. Les causes allaient être entendues au début du mois de novembre 1907⁹⁴. Le Juge F. X. Talbot présidait, H. A. Goyette et Yvon Lamontagne agissaient pour la défense, et C. J. Brooke et Avila Wilson représentaient la Couronne, dans ce procès qui se tenait au Palais de justice de Hull, du 8 au 19 novembre 1907. Louis Landry, Colbert Bastien, George Robinson Croteau, Adé-lard Hamelin, Hilaire Charette et J.-B. Clément étaient condamnés à deux mois de prison pour avoir pris part à une émeute⁹⁵. Le lendemain, le Juge Talbot entendait la cause du Docteur Rodrigue qu'il acquittait après avoir entendu quelques témoignages. Le juge déclarait que le Docteur Rodrigue «n'était pas plus obligé de lire l'acte des émeutes que les autres magistrats de Buckingham⁹⁶». Le 26 novembre, il acquittait Cyrille Tourangeau de l'accusation de parjure qui pesait sur lui. Cette accusation avait été logée par le Maire Vaillière⁹⁷.

⁸⁴ *Le Temps*, 6 mars 1907, p. 6.
⁸⁵ *Le Temps*, 14 mars 1907, p. 6 et 15 mars 1907, p. 5.
⁸⁶ *Le Temps*, 22 avril 1907, p. 6.
⁸⁷ *Le Temps*, 30 avril 1907, p. 6.
⁸⁸ *Le Temps*, 1^{er} mai 1907, p. 6.
⁸⁹ *Le Temps*, 4 mai 1907, p. 6.
⁹⁰ *Le Temps*, 13 mai 1907, p. 6.
⁹¹ *Le Temps*, 15 mai 1907, p. 6.
⁹² *Le Temps*, 17 mai 1907, p. 6.
⁹³ *Le Temps*, 21 juin 1907, p. 6.
⁹⁴ *Le Temps*, 24 août 1907, p. 5.
⁹⁵ *Le Temps*, 9 novembre 1907, p. 6 et 19 novembre 1907, p. 6. *Registre de la prison de Hull, 1901-1908* #212 à 217.
⁹⁶ *Le Temps*, 21 novembre 1907, p. 6.
⁹⁷ *Le Temps*, 27 novembre, p. 6.



James MacLaren, le bâtisseur. Ce pionnier avait évité tout conflit avec ses ouvriers. Ses fils n'avaient malheureusement pas ses qualités.



La résidence de James MacLaren, Pinehurst. Le bâtiment de droite est une écurie.



La résidence d'Alexander MacLaren, Neralcam Hall. Les goûts du fils étaient plus somptueux.

F) LES RÉPERCUSSIONS

Ces événements avaient à l'époque un retentissement qui dépassait largement les limites de la ville de Buckingham. Ils se répercutaient sur l'ensemble de la vie sociale et politique, aux niveaux municipal, provincial et fédéral. Mais le sacrifice de Bélanger et Thériault allait tout de même sombrer dans l'oubli: Seuls quelques vieillards silencieux enfouissent encore au fond de leur mémoire les souvenirs pénibles qui se rattachent à ces événements malheureux.

La vie politique municipale se voyait transformée. Mécontents de l'attitude et des décisions du Maire Vaillée, les électeurs optaient pour un maire hostile aux MacLaren et pour deux échevins qui s'identifiaient avec la cause des grévistes⁹⁸. W. H. Kelly remportait la victoire à la mairie avec une majorité de 93 votes sur un total de 547. F. X. Duval était vainqueur du Docteur J. C. Sicard, dans le «South Ward», avec une majorité de 20 votes sur un total de 260⁹⁹. Le *Buckingham Post*, dont les sympathies allaient aux candidats MacLaren, ne donnait pas la majorité de Joseph Beauchamp dans le «West Ward» contre George Bothwell¹⁰⁰. Il se contentait de souligner le nombre de votes remportés par George Bothwell. Cette dernière victoire était très humiliante pour les MacLaren, qui habitaient le «West Ward», ce château-fort anglophone.

La nouvelle de la décision prise par le gouvernement canadien, de faire payer par la ville, le salaire des troupes qui avaient été mandées à Buckingham par les amis des MacLaren, n'était certainement pas étrangère à ce verdict des électeurs¹⁰¹. La nouvelle administration allait tenter par tous les moyens de se soustraire à cette exigence du gouvernement fédéral. La ville acceptait finalement un compromis qui réduisait les réclamations du gouvernement fédéral de \$863.70. Buckingham versait un total de \$1,486.77, qui couvrait les dépenses encourues par la milice¹⁰².

Les partisans des MacLaren acceptaient difficilement cette victoire des grévistes et de leurs amis au municipal. Ils leurs suscitaient des difficultés. La nouvelle administration se voyait accusée à de graves difficultés financières. En effet, à la première réunion du Conseil, on apprenait que

la Banque de Montréal demandait le remboursement immédiat et total d'une dette de \$61,500 contractée par la ville. C'était le signal du déclenchement des attaques contre l'administration du Maire Kelly¹⁰³. Il allait cependant réussir à tenir tête à cette opposition mesquine, au cours de deux mandats successifs. Il n'en était pas de même pour la représentation ouvrière au sein du Conseil. Les candidats ouvriers qui se présentaient en janvier 1908 subissaient tous une défaite. La conjoncture favorable aux ouvriers avait disparu¹⁰⁴.

Au niveau de la politique provinciale, il est beaucoup plus difficile d'évaluer les répercussions de «l'Affaire de Buckingham». Les interventions constantes du procureur-général dans le déroulement des procédures judiciaires est un indice du rôle joué par un réseau serré de relations plus ou moins souterraines. Le gouvernement semblait avoir partie liée avec les grosses compagnies. Pour éclairer le rôle joué par le Québec dans cette affaire il serait nécessaire de parcourir la correspondance du procureur-général du Québec pour les années 1906-1907. Nous n'avons pas eu le temps, malheureusement, de pousser plus avant l'étude de cet aspect du problème.

Le gouvernement fédéral revoyait une partie de sa législation, en matière de relations ouvrières, à la suite du conflit de Buckingham. Le ministre du travail, l'honorable Rodolphe Lemieux, parrainait une loi qui allait donner au gouvernement des pouvoirs plus étendus en matière de relations de travail, mais qui n'allait pas pour autant régler des problèmes comme ceux de Buckingham. Les gouvernements demeuraient fidèles au patronat.

Dans l'immédiat, l'échauffourée du 8 octobre 1906 agissait comme un stimulant sur la vie syndicale. Malgré la perte de leur chef, les grévistes retrouvaient cette rare unanimité qui saoula et qui redonne confiance au groupe. Il fallait tenir. Il fallait vaincre. Il fallait venger la mort des camarades.

Malgré des tentatives de médiation par des citoyens de Buckingham et les compromis humiliants consentis par les grévistes, les MacLaren refusaient de bouger. Au niveau de la lutte syndicale proprement dite, la bataille était perdue. La MacLaren n'allait accepter le syndicalisme qu'en 1943. Les hommes retournaient au travail, défaits, humiliés et affaiblis.

La plus grande victoire des grévistes se situait au niveau de l'opinion publique. Quoiqu'éphémère, cette victoire était réelle. Les manifestations de sympathie pour la cause des grévistes étaient nombreuses, au lendemain du 8 octobre 1906.

⁹⁸ *Le Temps*, 15 janvier 1907, p. 6.

⁹⁹ *Buckingham Post*, 18 janvier 1907, p. 8.

¹⁰⁰ *Ibid.* Le *Post* est amer: Il commente le défilé (torchlight parade) des vainqueurs à travers les rues de la ville en soulignant qu'ils n'avaient pas été élus «by the votes of the enlightened people of the town».

¹⁰¹ *Le Temps*, 10 janvier 1907, p. 5.

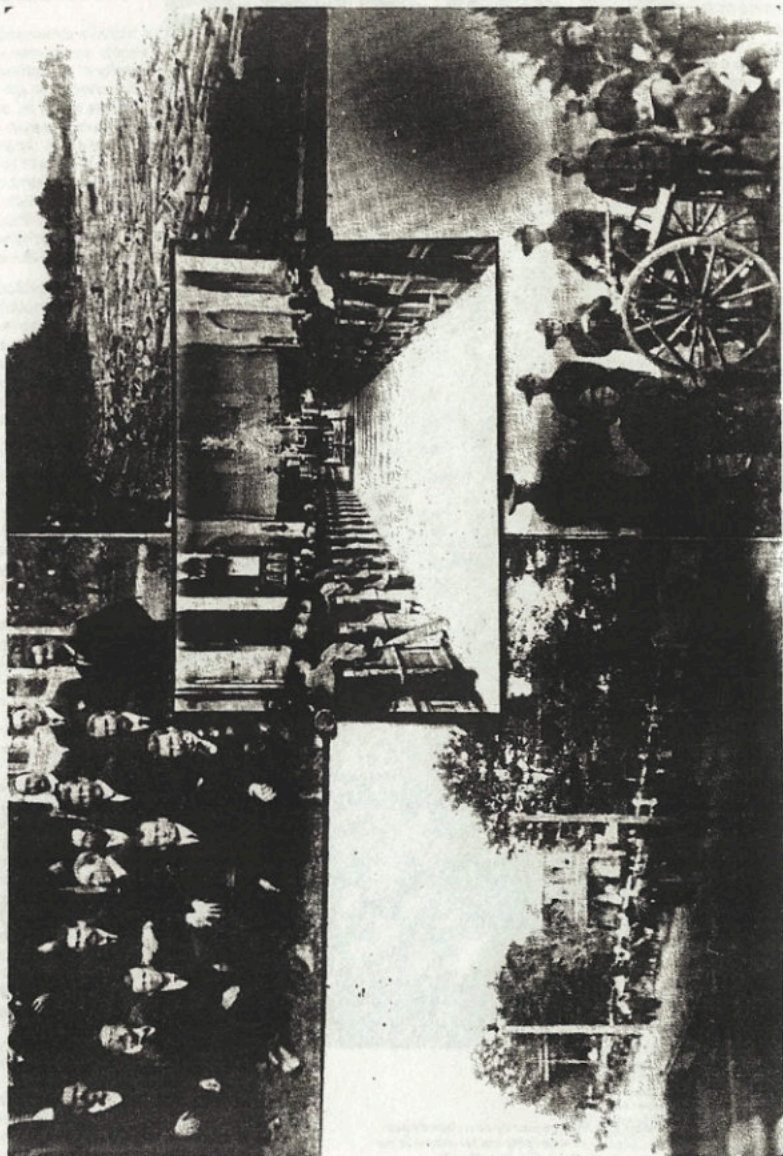
¹⁰² *APC*, RG 24, vol. 6515, filière 363-11, p. 194.

¹⁰³ *Buckingham Post*, 25 janvier 1907, p. 1.

¹⁰⁴ *Le Temps*, 14 janvier 1908, p. 6.



Thomas Bélanger, en face de sa maison de pension. C'est la photographie qui fut retrouvée sur la personne d'un des détectives blessés.



Page ci-contre: Scènes de la grève de Buckingham.

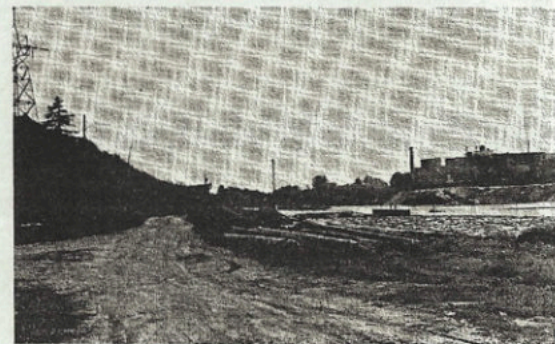
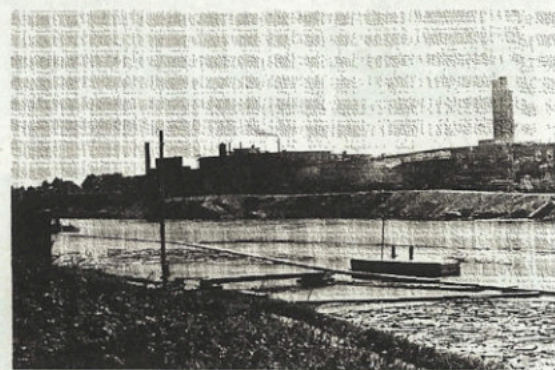
En haut, à gauche: Conseil de direction de l'union. Thomas Bélanger est assis au centre.

En bas, à gauche: Cortège funèbre de Bélanger et Thériault.

Au centre: Le service funèbre. Intérieur de l'église Saint-Grégoire-de-Naziance.

En haut, à droite: Le «Landing» tel qu'il se présentait en 1906. Notez l'usine de pompage de la municipalité à l'arrière-plan.

En bas, à droite: Groupe de soldats avec le «Maxim Gun». Ils occupaient l'entrée du pont sur la rive est.



Le «Landing» tel qu'il apparaît aujourd'hui.

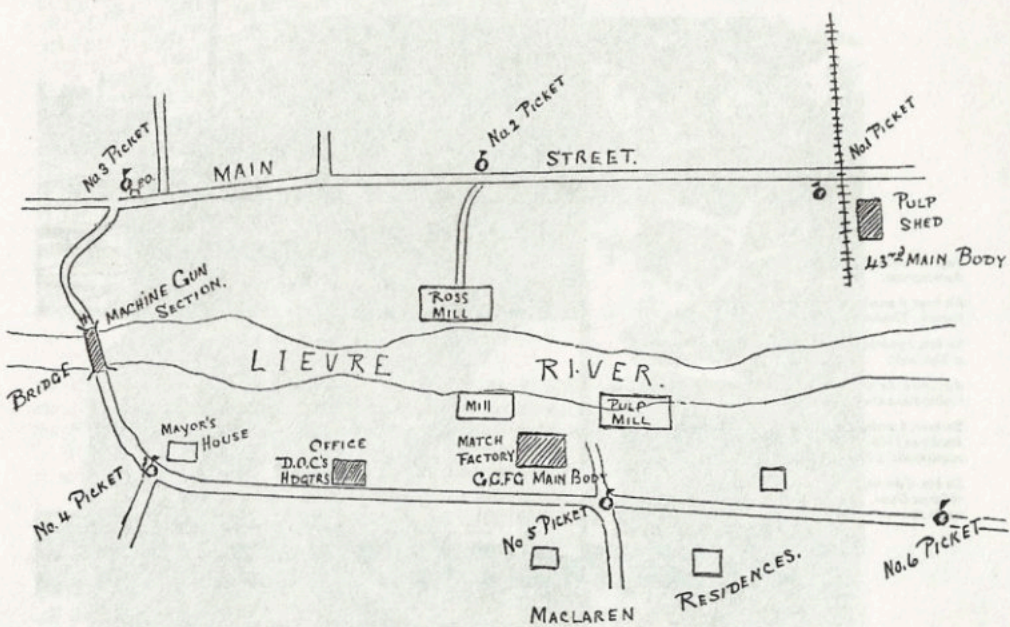
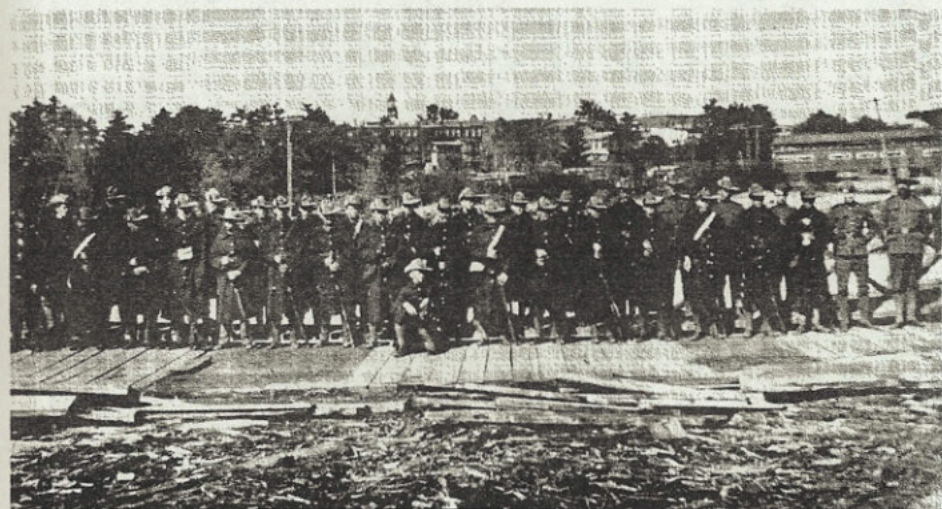


DIAGRAM
 SHOWING DISPOSITION OF TROOPS
 — at —
 MACLAREN'S MILLS, BUCKINGHAM
 OCT. 8-9th 1906

Carte n° 3:
 L'occupation de Buckingham par les troupes.
 APC, RG 24, vol. 6515, filière 363-11, p. 45.

Ci-contre: Arrivée des miliciens à Buckingham.
 Notez à l'arrière-plan, l'ancien Collège Saint-
 Michel. — Un bivouac de miliciens à Bucking-
 ham, au lendemain des troubles du 8 octobre
 1906.





Cortège funèbre de Thomas Bélanger et de François Thériault à la sortie de l'église Saint-Grégoire-de-Naziance.



Le cortège funèbre, vu de l'intersection des rues Principale et MacLaren est.



Le monument érigé à la mémoire des deux martyrs de la cause ouvrière. Voici le texte qui apparaît sur ce monument:
 «1907—À la mémoire de nos braves—L'Union fait la force—Tutés à l'affaire du 8 octobre 1906 à Buckingham—François Thériault, né le 5 septembre 1861—Époux fidèle. Bon père et dévoué camarade—Thomas Bélanger, né le 5 décembre 1880—Bon chrétien et compagnon joyeux.»

De façon générale, la presse québécoise d'expression française supportait les grévistes tandis que la majorité des journaux de langue anglaise adoptaient une attitude réservée. Dans notre région, seul l'**Ottawa Citizen** prenait une attitude hostile et même provocante à l'endroit des grévistes¹⁰⁵.

Les associations ouvrières organisaient des soirées-bénéfice en faveur des grévistes, de leurs veuves et des orphelins¹⁰⁶. Les associations ouvrières locales exerçaient des pressions sur les milieux politiques en faveur des grévistes qui étaient traînés devant les tribunaux¹⁰⁷. Ces pressions amenaient l'intervention de Henri Bourassa¹⁰⁸ et du Maire W. H. Kelly¹⁰⁹. Quelques jours après l'emprisonnement des grévistes condamnés à deux mois de prison, une délégation dirigée par le député F. A. Gendron, le Maire Thibault de Hull et les principaux chefs ouvriers de la ville de Hull, se présentait devant Sir Wilfrid Laurier avec une pétition de deux mille signatures demandant la libération des condamnés¹¹⁰. Le premier ministre désamorçait cette démarche en demandant que lui soit envoyé un «factum» exposant les raisons qui justifiaient cette demande¹¹¹. La démarche était un échec.

«L'Affaire de Buckingham» agissait comme un stimulant sur la conscience de la classe ouvrière. Le point culminant de ce réveil ouvrier était atteint lors de la fête du travail, au début du mois de septembre 1907. Des manifestations imposantes avaient été prévues par les formations ouvrières de la région, pour commémorer le sacrifice de Thomas Bélanger et de François Thériault. Les ouvriers de Hull devaient se rendre en excursion à Buckingham, pour participer au dévoilement du monument érigé à la mémoire des deux martyrs. La mauvaise température allait malheureusement réduire de beaucoup l'impact des manifestations organisées pour cette fête du travail¹¹².

Le syndicalisme sortait affaibli de cette confrontation. Il perdait deux syndicalistes convaincus et voyait se retourner l'opinion publique qui lui avait d'abord été favorable. Les «honnêtes gens», dont le respect pour l'ordre établi est proverbial, interprétaient les jugements rendus contre les grévistes. Ils étaient coupables devant la loi, ils étaient donc responsables de tout. Le syndicalisme était incriminé par l'appareil judiciaire. Il devenait suspect aux yeux de tous ceux qui accordaient leur confiance aux institutions reconnues et «respectables».

Comment peut-on expliquer le conflit que nous venons d'étudier? Était-ce un simple conflit syndical? La langue, la religion et la structure sociale ne s'y retrouvent-ils pas comme éléments d'explication? Nous allons tenter d'analyser ce phénomène. En ce faisant, nous n'avons pas la prétention d'apporter une réponse définitive au problème.

Au tout début, ce n'était qu'un conflit de travail, engendré par les mal-adresses du gérant Vallilée, qui réduisait les équipes de travail. Les ouvriers lésés s'organisaient et formaient une «union internationale». Cet organisme éveillait les ouvriers à leur condition: Ceux-ci réclamaient maintenant des augmentations de salaire et une réduction de la semaine de travail. L'entêtement de la MacLaren, et son recours au «Lockout» avait pour effet d'accroître la détermination des ouvriers. Leur tenacité transformait imperceptiblement le conflit.

Surpris de cette résistance, et conscients des dangers qu'elle représentait pour eux, les MacLaren se préparaient à briser coûte que coûte la grève. Leur attitude était celle d'une classe dominante qui savait ce qu'elle voulait. Attitude clairvoyante de ceux qui mesuraient bien l'importance de l'enjeu qui s'y décidait. Ils ne s'arrêtaient devant rien. Minoritaires, ils réagissaient instinctivement comme ces «Rhodésiens blancs» qui dominaient paternellement de noires multitudes. C'était plus que des patrons, c'était des maîtres. Conscients de leur puissance, ils menaçaient de fermer leurs usines¹¹³.

Les ouvriers, majoritairement d'expression française, avaient toutes les caractéristiques d'une classe dominée. Ils étaient, selon l'**Ottawa Evening Journal**, doux, paisibles et soumis¹¹⁴. Ils vivaient dans l'insécurité; ils craignaient les conflits, les aventures et toutes les formes de militantisme. C'étaient des modérés. Quelques mois après le conflit, ils ne désiraient plus qu'une chose: oublier¹¹⁵.

Pour les amis des MacLaren et pour plusieurs autres observateurs, la nature du conflit était évidente. C'était une lutte de races. Frank Kiernan et le Dr McCombe partageaient cette opinion et ajoutaient: «It was simply a question of the French-Canadian trying to get the better of the English-speaking¹¹⁶». Le **Temps** notait parallèlement les «animosités suscitées par la différence de races». Au cours de l'enquête du coroner, les témoins avaient trahi «dans leurs dépositions et leur attitude, ce que M. Siegfried... appelle le malentendu chronique qui existe entre les deux races¹¹⁷».

Les racines du conflit étaient surtout sociales et nationales. Les deux y étaient intimement liées. La classe dominante s'identifiait au groupe anglophone tandis que les exploités étaient pour la plupart d'expression française. Un accroissement des tensions sociales amenait inévitablement, comme par ricochet, une augmentation des tensions nationales.

Les luttes qui résultaient de ces tensions étaient faites de deux éléments, classe et nationalité. Dans quelle mesure jouaient ces deux facteurs? Jusqu'à quel point l'élément religieux entraînait-il dans cette alchimie? Nous ne saurions le dire de façon certaine. Il nous apparaît difficile d'expliquer de façon simpliste ce qui se révèle toujours d'une rare complexité. Les êtres qui évoluaient à cette époque adoptaient, comme nous, des attitudes qui obéissaient à des impératifs économiques, psychosociologiques, nationaux et religieux, ainsi qu'à une grande variété de sentiments. L'insécurité, la peur, la solidarité et l'amitié (pour n'en nommer que quelques-uns) jouaient certainement un rôle important sous ce rapport. Ils y étaient peut-être prédominants.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE CRITIQUE

A) SOURCES MANUSCRITES

1. Archives judiciaires:

a) **Palais de justice de Hull:** Seuls les **Registres de la prison de Hull** y sont encore disponibles (1901-1908), dans la voute du Shérif. On y trouve consigné des renseignements généraux sur les arrestations, les comparutions et les condamnations en rapport avec l'**Affaire de Buckingham**. La grande majorité des dossiers ont été perdus ou détruits. Des dossiers aussi récents que 1955 étaient dans un état lamentable de conservation, avant le déménagement du printemps 1973.

b) **Autres:** Il pourrait s'avérer intéressant de vérifier la correspondance du procureur-général de la Province de Québec. Les archives provinciales possèdent peut-être des manuscrits très valables qui nous sont inconnus. Nous n'avons pas eu l'occasion de pousser plus avant nos recherches dans ce secteur.

2. **Archives militaires:** Les **Archives publiques du Canada** ont en leur possession toute la correspondance et les records se rapportant à l'intervention militaire à Buckingham, au cours des troubles d'octobre 1906. Se référer à la série RG 24, Vol. 6515, Filière 363-11.

3. **Archives municipales:** Municipalité de Buckingham. Les **Procès-verbaux** des assemblées du Conseil de ville pour 1907-1908 étaient introuvables. Ceci apparaît d'autant plus surprenant que la presque totalité des procès-verbaux étaient encore disponibles. Espérons que le numéro manquant réapparaisse un jour.

4. **Fonds «Patrick Ryan»:** La collection personnelle de cet amateur d'histoire est riche de documentation photographique sur l'histoire de Buckingham et sur la grève de 1906.

B) SOURCES IMPRIMÉES

1. **Les journaux:** C'est la source de renseignement la plus facilement accessible. La collection de la **Bibliothèque nationale du Canada** nous permet de consulter les nombreux compte-rendus des journaux sur l'Affaire de Buckingham. Nous avons dû nous limiter, dans l'ensemble, au **Temps**, d'Ottawa et au **Buckingham Post**. La filière pratiquement complète de ce journal était jusqu'à tout récemment dans un piètre état de conservation, dans les caves de l'ancien atelier du **Post**. Heureusement, notre intervention a éveillé l'intérêt d'une firme de Montréal qui se spécialise dans le microfilmage de nos vieux journaux québécois. Ce journal est maintenant disponible sur microfilm.

Nous aurions pu nous référer à plusieurs autres journaux, notamment ceux de Montréal, qui ont suivi l'affaire de près. Mais il nous est apparu préférable de nous en tenir à des journaux régionaux. Nous avons comparé à plusieurs reprises la réaction de journaux anglophones d'Ottawa à celle du **Temps**, pour mesurer l'écart qui pouvait les séparer.

2. Articles:

- a) Boutet, Edgar, «La grève de Buckingham» dans **Le Droit** (Chronique: Le bon vieux temps à Hull), 15, 22, 29 avril 1961 et 6 mai 1961.
- b) Lemieux, Gilles, «La grève de Buckingham», dans **Le Droit**, 4, 11 et 18 mai 1972.

3. Autres:

- a) **Centenaire de la paroisse St-Gregoire de Naziance de Buckingham** (édité par «Le comité des fêtes du centenaire»), Ottawa, **Le Droit**, 1940, pp. 23-24.
- b) **Gazette du travail** (Canada, Ministère du travail), Vol. VII, no 4 (octobre 1906), no 5 (novembre 1906), et no 7 (janvier 1907).
- c) Jamieson, Stuart John, **Times of Trouble: Labour Unrest and Industrial Conflict in Canada, 1900-1966**, Study no. 22 (Task Force on Labour Relations), Ottawa, Information Canada, 1968, pp. 94-95.

105 The Ottawa Citizen, 10 octobre 1906, p. 6; 12 octobre 1906, p. 6; 24 octobre 1906, p. 6; 2 novembre 1906, p. 6; 25 février 1907, p. 6; 18 mars 1907, p. 6.

106 Le Temps, 2 novembre 1906, p. 5; 13 novembre 1906, p. 5. The Buckingham Post, 9 novembre 1906, p. 8.

107 Le Temps, 24 août 1907, p. 5; 23 novembre 1907, p. 5.

108 Le Temps, 15 décembre 1906, p. 5.

109 Le Temps, 23 novembre 1907, p. 1.

110 Le Temps, 25 novembre 1907, p. 1.

111 Idem.

112 Le Temps, 30 juillet 1907, p. 1; 14 août 1907, p. 6; 20 août 1907, p. 6; 29 août 1907, p. 5.

113 James MacLaren Company à l'honorable R. Lemieux, 3 octobre 1906, dans Canada, Gazette du travail, vol. VII, n° 7, p. 853. Le Temps, 2 novembre 1906, p. 4.

114 The Ottawa Evening Journal, 9 octobre 1906, p. 4.

115 Le Temps, 13 mai 1907, p. 6.

116 The Ottawa Evening Journal, 20 octobre 1906, p. 2.

117 Le Temps, 2 novembre 1906, p. 4.

Le Verdict

«La fin de l'enquête du coroner... soulage l'opinion publique. On avait hâte de sortir de ce cauchemar et du chaos des versions contradictoires que les débats nous ont rapportées. Une chose était particulièrement pénible à constater: c'est que ce conflit du travail se compliquait d'animosités suscitées par la différence de races. Les patrons et leurs agents étaient d'origine britannique, et les ouvriers appartenaient tous à la nationalité canadienne-française.

«Il est inutile de méconnaître ce fait que généralement les témoins ont trahi, dans leurs dépositions et dans leur attitude, ce que M. Siegfried, dans son livre sur le Canada appelle le malentendu chronique qui existe entre les deux races...

«...Le gouvernement de Québec... le jour où la compagnie MacLaren, par l'entremise de son gérant, maire de la ville, a cru devoir armer les gardes pour défendre sa propriété, le gouvernement devait intervenir pour examiner si la situation exigeait ce déploiement de forces.

«...Les MacLaren ont été laissés à eux-mêmes et libres d'organiser comme bon leur semblerait la défense de leurs intérêts.

«Riches et puissants, orgueilleux et intraitables, comme ces seigneurs féodaux des âges passés, ils ont vite racolé des mercenaires, les ont armés et les ont jetés contre ces manants qui prétendaient venir leur faire la loi dans leurs domaines... les patrons n'avaient pas ce droit-là, et l'affaire des autorités était de les empêcher à temps d'en user.

«Sur ce point, M. le Coroner... est du même avis que nous.

«Où nous différons d'avec lui et d'avec le verdict des jurés, c'est quand ils incriminent M. le Coroner Rodrigue, relevé de ses fonctions par le procureur provincial, au cours de la première enquête, pour le motif qu'ayant connu d'avance la gravité des événements qui se préparaient, il aurait dû intervenir pour les empêcher...

«Mais à Buckingham, il nous semble que le premier magistrat, la première autorité à savoir que des troubles étaient à craindre, n'est-ce pas le maire de la ville qui a assermenté les gardes engagés par la compagnie MacLaren?

«Pourquoi celui-là n'a-t-il pas le premier pris les mesures qu'on reproche au docteur Rodrigue d'avoir oublié de prendre?

«Est-ce que cette initiative n'appartenait pas à M. Vallilée? Il avait bien eu celle d'assermenter des constables volontaires, est-ce qu'il n'aurait pas pu continuer en si bonne voie...?»

1

SÉQUENCE PHOTOGRAPHIQUE

Sept prises de vue.

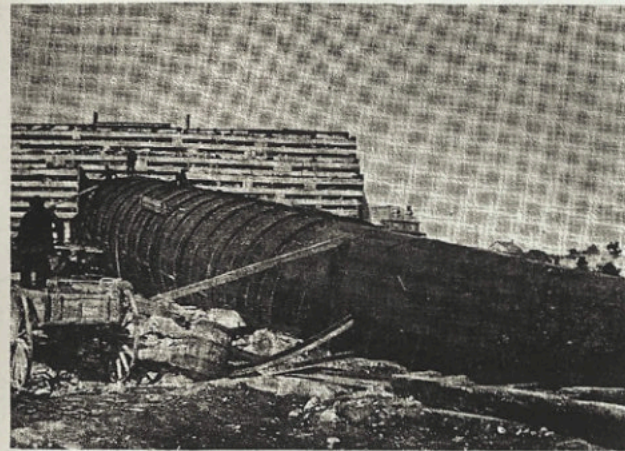
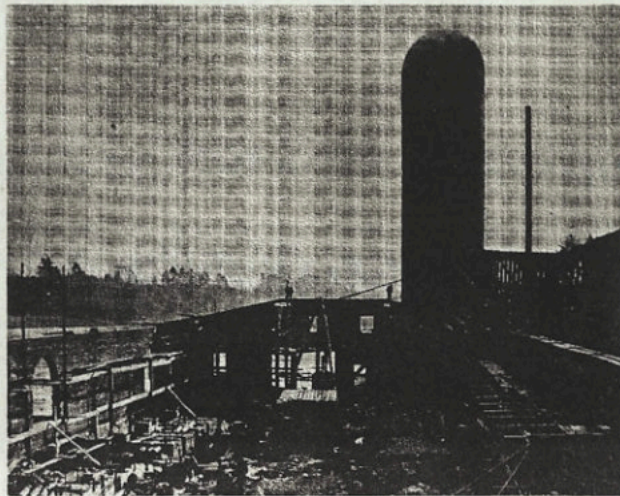
Construction de la fabrique de pulpe de la MacLaren sur la rive ouest de Dufferin Falls, en 1901.



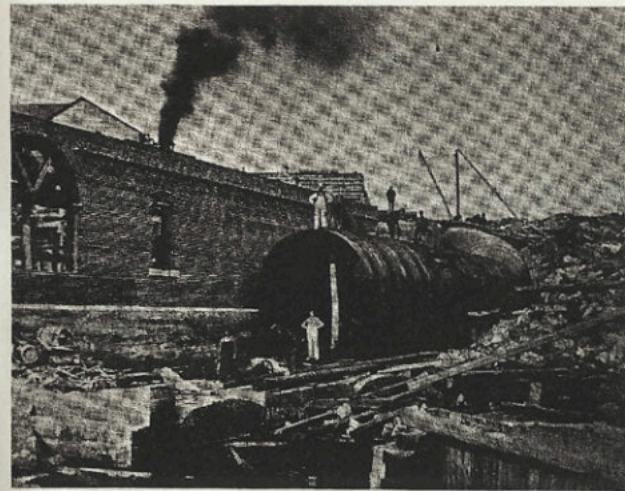
2



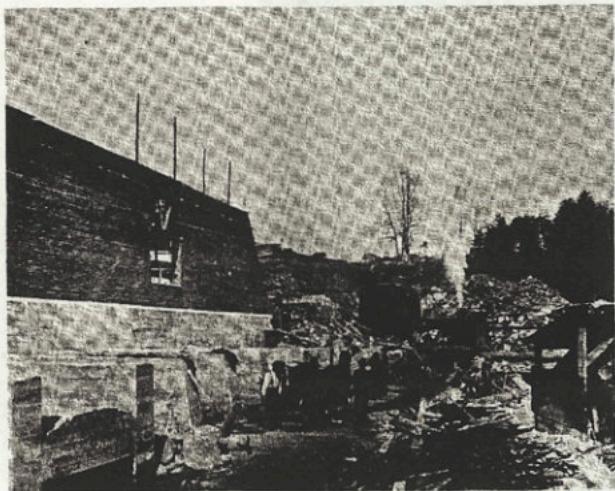
3



4



5



6



7

La Société historique de l'ouest du Québec publie depuis juin 1968 un cahier périodique, intitulé ASTICOU, premier toponyme de la ville de Hull, consigné par Champlain dans le récit de son premier voyage aux Chaudières le 13 juin 1613. Asticou est en effet un mot algonquin qui veut dire «chaudière».

La Société historique de l'ouest du Québec

Succédant à la Société historique du nord de l'Outaouais (1935-1938), la Société historique de l'ouest du Québec s'est fixé dès le début de sa fondation les objectifs suivants:

- a) étudier et faire connaître l'histoire de l'ouest du Québec;
- b) recueillir, classer et conserver tous ouvrages, documents et objets se rattachant de près ou de loin à l'histoire de la région outaouaise;
- c) exercer, dans les limites de ses capacités, des pressions auprès des corps publics de l'ouest du Québec en vue de l'érection de plaques ou monuments commémoratifs, et de l'aménagement de musées d'intérêt historique régional;
- d) publier sous forme de cahiers périodiques le résultat de ses travaux, et ainsi stimuler la recherche et l'intérêt public à l'égard de l'histoire régionale;
- e) collaborer avec les divers organismes représentatifs de l'outaouais québécois dans le domaine toponymique et touristique.

La Société historique de l'ouest du Québec exerce son activité surtout dans les cinq comtés suivants du Québec: Pontiac, Hull, Gatineau, Labelle et Papineau. Toutefois, rien ne l'empêche de s'intéresser à l'ensemble du territoire québécois.

Abonnement à la revue:

\$5.00 par année

Veillez adresser votre chèque ou mandat de poste à:

Monsieur le Trésorier
Société historique de l'ouest du Québec
C.P. 7
Hull (Québec)

Éditions Gauvin
Hull (Québec)
1973

